

Recommandation sur l'éducation pour la paix,  
les droits de l'homme et le développement durable

Un guide de mise en œuvre



---

## L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



## L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



---

Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2025

ISBN: 978-92-3-200364-5

DOI: <https://doi.org/10.54675/XJCJ2422>



Ceuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://www.unesco.org/fr/open-access/cc-sa>).

Les images marquées d'un astérisque (\*) ne sont pas couvertes par la licence [CC-BY-SA](#) et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : *Recommendation on Education for Peace, Human Rights and Sustainable Development: An implementation guide*

Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Graphisme de la couverture : Anna Mortreux

Crédits de la couverture et des images des pages intérieures : Nosyrevy/Shutterstock .com\* ; Jozef Micic/Shutterstock .com\* ; judyjump/Shutterstock .com\* ; Pictogrammes (flèche, ampoule, tête, roue, loupe) : Premium art 501/Shutterstock .com\* ; M-vector/Shutterstock .com\* ; AbbasyKautsar Creative/Shutterstock .com\* ; buffaloboy/Shutterstock .com\* ; © UNESCO/Weiwei KANG

Éditeur : Carrie Karsgaard

Traduction : Tradutec

Mise en page et impression dans les ateliers de l'UNESCO

*Imprimé en France*

# Il n'y a pas de paix sans éducation

Face à la multiplication des conflits sur de nombreux fronts, jamais la nécessité d'une éducation transformée, orientée vers la construction et le maintien de la paix, n'a été aussi pressante.

La *Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable*, adoptée en 2023 par l'ensemble des 194 États membres de l'UNESCO, exprime une vision humaniste et transformatrice de l'éducation, capable de répondre aux défis actuels et futurs à la paix. Ces défis vont de la résurgence de conflits alimentés par les inégalités et injustices systémiques, à la montée et la diffusion des discours de haine, du racisme et de la discrimination – notamment en ligne – en passant par les effets négatifs des technologies numériques et la menace existentielle que constitue le changement climatique.

L'UNESCO a élaboré le présent Guide comme le premier d'une série d'outils destinés à aider les États membres à comprendre et à mettre pleinement en œuvre la Recommandation de 2023. Le Guide développe son contenu, en intégrant la perspective transdisciplinaire de la Recommandation afin de relier concepts et enjeux clés. Il propose également des pistes concrètes et des ressources sélectionnées pour l'action à différents niveaux et dans divers types d'éducation, tout en appelant à une approche multi-acteurs et à l'échelle de la société, qui inclut toutes et tous et s'appuie sur les efforts positifs déjà entrepris.

Le Guide constitue une ressource collective opportune pour mettre pleinement en œuvre la Recommandation de 2023 et promouvoir une éducation véritablement transformatrice au service d'un monde plus juste et pacifique.

**2**  
**milliards de**  
**personnes** – un  
quart de l'humanité –  
vivent dans des zones  
touchées par des  
conflits

Recommandation sur l'éducation pour la paix,  
les droits de l'homme et le développement durable

Un guide de mise en œuvre

# Avant-propos



© UNESCO

En 2023, les 194 États membres de l'UNESCO ont adopté par consensus la *Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable*. Cette décision a réaffirmé l'importance cruciale du multilatéralisme et a marqué un engagement collectif en faveur de la transformation des systèmes éducatifs afin de promouvoir une paix durable.

La Recommandation de 2023 définit les changements nécessaires dans et par l'éducation pour relever les défis complexes et interconnectés du XXI<sup>e</sup> siècle, tels que la

résurgence des conflits armés et la montée de la haine, de la polarisation, de la discrimination et du racisme.

Elle n'envisage pas la paix simplement comme l'absence de guerre, mais comme un processus actif qui suppose l'élimination des causes profondes des conflits et la création constante des conditions nécessaires à son maintien. Elle appelle à une mobilisation globale et systémique des systèmes éducatifs pour lutter contre les inégalités et injustices qui alimentent les conflits, tout en dotant les apprenants des connaissances, compétences, valeurs et attitudes indispensables pour bâtir la paix dans leurs communautés.

Le présent Guide a pour objectif d'aider les pays à mettre en œuvre la Recommandation de 2023 en fonction de leurs contextes, afin de concrétiser pleinement ses aspirations et sa vision. Il explicite le contenu de cet instrument normatif et propose des pistes pratiques et méthodologiques pour permettre aux pays d'examiner, de renforcer, voire de transformer leurs systèmes éducatifs afin de promouvoir la paix.

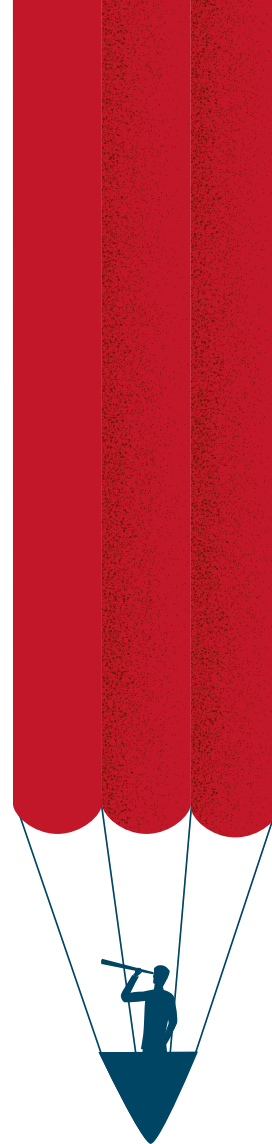
Transformer l'éducation conformément à la Recommandation de 2023 nous engage à trouver des moyens novateurs d'intégrer ses Principes directeurs dans tous les aspects de l'éducation – des politiques et environnements d'apprentissage aux curricula, à la formation des enseignants et aux supports pédagogiques. Pour parvenir à une véritable transformation, il convient de repenser, redéfinir et remodeler l'éducation, de dépasser les cloisonnements et de renforcer la collaboration intersectorielle. La participation active de toutes les parties prenantes, en particulier des jeunes, dans les contextes formels, non formels et informels, est essentielle. En outre, de nouvelles stratégies doivent être élaborées pour mobiliser les soutiens pertinents, notamment financiers. Sans investissement adéquat dans l'éducation, nous courrons le risque d'exacerber les conflits au lieu de bâtir la paix.

Le présent Guide reconnaît que de nombreux pays ont déjà engagé des efforts pour actualiser, adapter et renforcer leurs systèmes éducatifs. Il s'appuie sur ces initiatives en cours pour contribuer à l'édification d'un paysage éducatif en cohérence avec la vision humaniste et transformatrice de l'éducation que la Recommandation de 2023 nous invite collectivement à poursuivre.

## Stefania Giannini

Sous-Directrice générale pour l'éducation, UNESCO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stefania Giannini'.



# Remerciements

La *Recommandation sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable* : Un guide de mise en œuvre a été élaboré sous la direction de Chris Castle, directeur de la Division pour la paix et le développement durable de l'UNESCO, et sous la supervision générale de Cecilia Barbieri. Sa production globale a été coordonnée et révisée par Lydia Ruprecht, Maha Tahira Malik, Kuany Kiir Kuany et Jelena Zelenovic. Le processus de publication a été soutenu par Gabriela Cieploch.

L'UNESCO remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont consacré leur temps et leurs efforts à la coordination, à la réalisation et à la révision de cette importante publication.

Nous remercions tout particulièrement Laura Engel et Carrie Karsgaard pour leur importante contribution, qui a inclut la coordination, la rédaction et la révision.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la révision des différentes parties du Guide : Heila Lotz-Sisitka, Marcelo Souto, Suguru Mizunoya, Diane Coury, Rolla Moumne, Renato Opertti, Yong Feng Liu, Arushi Singh et Alison Kennedy.

Nous remercions les personnes qui ont pris le temps de nous faire part de leurs connaissances spécialisées et de relire le Guide : Elena Ippoliti, Tony Jenkins, Felisa Tibbitts, Hyun Mook Lim, Michiel Boele van Hensbroek, David Njeng'ere, Richa Gupta, Libby Giles, Guillaume Gicquel, Katarina Popovic, Caterina RendeDominis, Luis Enrique López-Hurtado Quiro, Carla Sabbatini, Khalaf Marhoun Al'Abri et Hugo Labate.

Nous remercions également nos collègues de l'UNESCO qui ont contribué à cette publication en la relisant et en apportant leur expertise : Lily Marleah Calaycay, Carolina Lamarre Vergara, Huong Le Thu, Romina Kasman, Amal Kasry, Ibrahima Abdoul Hayou Cisse, Leonie Werner, Parviz Abduvahobov, Kathleen Chau, Mark Manns, Matthias Eck, Heather Manns, Miren Gonzalez-Bals Cabado, Tariq Talal Mosaad, Sylvana Lewin, Karel Fracapane, Isabel Tamoj, Faryal Khan, Poonam Borah, Hélène Guiol, Carlos Vargas Tames, Valérie Djioze, Jun Morahashi, Julia Heiss, Katarina Ananiadou, Paz Portales, Susanne Schnuttgen, Ana Ruiz, Paola Leoncini Bartoli, Ke Leng, Olivier Van Bockstael, Adeline Hulin, Mikel Aguirre Idiaquez Hoda Jaberian, Stefania Rosolen, Yue Yong, Xianglei Zheng, Michela Pagano, Eyerusalem Azmeraw, Noro Ingarao Andriamiseza, Satoko Yono et Penelope Keenan.

Nous remercions également chaleureusement tous les participants et participantes qui ont pris part aux consultations régionales sur la première version du Guide organisées par le Bureau régional de l'UNESCO à Santiago, le Bureau régional de l'UNESCO à Bangkok et le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, situé à Venise. Ces consultations ont permis de recueillir les commentaires d'experts sur le contenu, le format et la facilité d'utilisation du Guide, ainsi que des recommandations d'amélioration. Ces contributions ont nourri et façonné les versions ultérieures du Guide.



# Table des matières

La structure du Guide permet aux lecteurs d'accéder facilement au contenu et de hiérarchiser l'utilisation des différentes sections en fonction des besoins et des centres d'intérêt.

Section	Contenu	Page(s)
<b>Section 1 : À propos du Guide</b>	Présente le Guide, son objet, son élaboration, son public et la manière de l'utiliser.	<b>10</b>
<b>Section 2 : À propos de la Recommandation de 2023</b>	Présente la Recommandation de 2023 et la façon dont elle aborde les défis et opportunités contemporains du monde.	<b>13</b>
<b>Sous-section 2.1 : Principes directeurs</b>	Explique les Principes directeurs de la Recommandation de 2023.	<b>17</b>
<b>Sous-section 2.2 : Objectifs d'apprentissage</b>	Identifie les objectifs d'apprentissage qu'un système éducatif transformateur devrait promouvoir.	<b>20</b>
<b>Section 3 : Mise en œuvre de la Recommandation de 2023</b>	Développe et opérationnalise les recommandations techniques contenues dans la Recommandation de 2023, par dimension de politique éducative et pour tous les niveaux d'éducation.	<b>22</b>
<b>Sous-section 3.1 : Considérations pour une mise en œuvre à l'échelle du système</b>	Présente les questions transversales essentielles à la compréhension de la Recommandation de 2023 et à sa mise en œuvre réussie. Cela inclut l'importance d'adopter une approche holistique et à l'échelle du système pour intégrer les principes directeurs.	<b>23</b>
<b>Sous-section 3.2 : Cycle de planification</b>	Détaille les considérations pour intégrer la Recommandation de 2023 dans les processus et étapes de planification éducative.	<b>24</b>
<b>Sous-section 3.3 : Intégration dans les principaux domaines de politique éducative</b>	Décrit ce que la Recommandation de 2023 implique pour les différents domaines de politique éducative. Chaque sous-section se concentre sur un domaine systémique de la Recommandation de 2023 et propose des idées de mise en œuvre pour chaque niveau et type d'éducation, issues des paragraphes 45 à 63 de la Recommandation de 2023.	<b>29</b>
<b>3.3.1. Lois, politiques, gouvernance et partenariats</b>	Décline les paragraphes 10 à 18 de la Recommandation de 2023, en mettant l'accent sur les lois, les politiques, la gouvernance et les partenariats.  Fournit des recommandations clés, des questions de réflexion, des suggestions d'idées pour chaque niveau et type d'éducation, des exemples de mise en œuvre et des ressources pertinentes.	<b>29</b>
<b>3.3.2. Curriculum, pédagogie et évaluation</b>	Décline les paragraphes 19 à 34 de la Recommandation de 2023, en mettant l'accent sur le curriculum, la pédagogie et l'évaluation.  Fournit des recommandations clés, des questions de réflexion, des suggestions d'idées pour chaque niveau et type d'éducation, des exemples de mise en œuvre et des ressources pertinentes.	<b>36</b>

3.3.3. Matériels et ressources d'enseignement et d'apprentissage	<p>Décline les paragraphes 35 à 38 de la Recommandation de 2023 sur les ressources d'enseignement et d'apprentissage.</p> <p>Fournit des recommandations clés, des questions de réflexion, des suggestions d'idées pour chaque niveau et type d'éducation, des exemples de mise en œuvre et des ressources pertinentes.</p>	42
3.3.4. Environnements d'apprentissage	<p>Décline les paragraphes 39 à 41 de la Recommandation de 2023 sur les environnements d'apprentissage.</p> <p>Fournit des recommandations clés, des questions de réflexion, des suggestions d'idées pour chaque niveau et type d'éducation, des exemples de mise en œuvre et des ressources pertinentes.</p>	48
3.3.5. Développement des enseignants, du personnel éducatif et des éducateurs	<p>Décline les paragraphes 42 à 43 de la Recommandation de 2023 sur le développement des enseignants, du personnel éducatif et des éducateurs.</p> <p>Fournit des questions de réflexion, des suggestions d'idées pour chaque niveau et type d'éducation, des exemples de mise en œuvre et des ressources pertinentes.</p>	54
<b>Section 4 : Suivi et examen</b>	<p>Décline les paragraphes 64 à 72 de la Recommandation de 2023 sur l'établissement de rapports et d'examen.</p> <p>Présente le processus mondial de production de rapports, y compris la manière dont la Recommandation de 2023 est reliée aux indicateurs mondiaux de la cible 4.7 des ODD.</p> <p>Détaille la manière dont la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 sera suivie au niveau mondial. Suggère également des moyens pour que les États membres et la société civile garantissent que le processus de suivi soit pertinent et améliore la mise en œuvre des programmes.</p>	<b>60</b>
<b>Section 5 : Glossaire</b>	Fournit les définitions des principaux termes.	<b>65</b>

## Liste des tableaux et des figures

Tableau 1. Ressources pour chaque Principe directeur	18
Tableau 2. Considérations relatives à la planification	25
Figure 1. Les différentes étapes du processus d'élaboration de la planification	25
Tableau 3. Intégration de la Recommandation de 2023 dans la planification sectorielle de l'éducation	26
Tableau 4. Exemples d'actions possibles en matière de lois, politiques, gouvernance et partenariats	32
Tableau 5. Exemples d'actions possibles en matière de curriculum, pédagogie et évaluation	38
Tableau 6. Exemples d'actions possibles en matière de matériels et ressources d'enseignement et d'apprentissage	45
Tableau 7. Exemples d'actions possibles en matière d'environnements d'apprentissage	50
Tableau 8. Exemples d'actions possibles en matière de développement et formation des enseignants, du personnel éducatif et des éducateurs	57

# Section 1

**À propos  
du Guide**



Ce Guide est le premier outil élaboré par l'UNESCO pour aider les pays à analyser et à mettre en œuvre la *Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable* (ci-après dénommée « la Recommandation de 2023 »), qui a été adoptée par consensus en novembre 2023 par les 194 États membres de l'UNESCO.



La Recommandation de 2023 et le présent Guide s'appuient tous deux sur l'idée que la paix est un processus positif, actif et participatif, fondé sur nos capacités à prendre soin de nous-mêmes, des autres et de la planète, ainsi que sur notre volonté de créer des sociétés plus sûres, justes, inclusives et pacifiques. Ils reposent également sur la compréhension que les populations du monde entier sont confrontées à des défis différents, imprévisibles mais interconnectés, tels que l'aggravation des changements climatiques et les évolutions technologiques rapides. Ces défis mondiaux actuels et futurs appellent à transformer l'éducation afin que les sociétés soient mieux préparées à y faire face et à trouver des solutions. Cela exige d'adapter et de transformer non seulement ce qui est appris, mais aussi les environnements et les conditions dans lesquels l'apprentissage a lieu, et d'aborder la réforme éducative dans une perspective systémique qui reconnaît sa place plus large dans la société et dans les dynamiques de pouvoir existantes. Une telle approche holistique est également essentielle pour atteindre l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) des Nations Unies, qui vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

L'objectif du Guide est d'accompagner les États membres dans l'opérationnalisation de la Recommandation de 2023. Il en explicite les dispositions, précise les engagements qui ont été pris et fournit des orientations pratiques pour sa mise en œuvre, en les illustrant par des études de cas et en s'appuyant sur les pratiques existantes. Plus précisément, le présent Guide clarifie les finalités de la Recommandation de 2023, s'appuie sur le travail déjà accompli par les professionnels de l'éducation et propose des orientations fondées sur des données probantes pour renforcer et améliorer sa mise en œuvre, ainsi que pour intégrer ses Principes directeurs dans toutes les dimensions et à tous les niveaux des systèmes éducatifs. En outre, dans l'esprit de la Recommandation de 2023, le Guide met fortement l'accent sur la nécessité d'impliquer de multiples parties prenantes de l'éducation et de les réunir afin d'éclairer l'amélioration ou l'élaboration de programmes et d'activités.

Ce faisant, il contribue également à rapprocher différents courants et approches de l'éducation en faveur de la paix, qui se sont parfois développés en parallèle sans nécessairement toujours exploiter pleinement leurs synergies, tels que l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la démocratie et à l'état de droit, l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), l'éducation au développement durable (EDD), l'éducation à la santé et au bien-être, ainsi que l'éducation aux arts et à la culture.

## À qui s'adresse le Guide ?

Le premier public visé par le Guide comprend les décideurs aux niveaux national ou local, notamment les ministères de l'Éducation, les responsables de la planification éducative, les concepteurs de programmes, les directeurs d'institutions de formation des enseignants et les formateurs d'enseignants, les chefs de département et les conseils scolaires, ainsi que les responsables des établissements scolaires.

Étant donné que la Recommandation de 2023 s'applique à l'ensemble des acteurs de l'éducation, le Guide peut également être utile aux enseignants, éducateurs et autres personnels scolaires, aux chercheurs, aux responsables de l'évaluation, aux conseillers pédagogiques et aux apprenants.

Le public visé s'étend aussi à celles et ceux qui œuvrent en dehors des cadres éducatifs formels, tels que les musées, bibliothèques, centres communautaires, syndicats, clubs sportifs, organisations de jeunesse, associations professionnelles, services de ressources humaines, associations de parents d'élèves et organisations non gouvernementales (ONG).

L'objectif est d'encourager toutes les personnes engagées dans l'éducation à développer une vision commune d'une éducation transformatrice orientée vers la construction de la paix, la promotion des droits de l'homme et de l'humanité commune, et de comprendre comment concrétiser cette vision.

## Élaboration du Guide

Pour élaborer ce Guide, l'UNESCO a réuni un groupe diversifié d'experts issus de toutes les régions du monde, comprenant des Chaires UNESCO, des instituts de l'UNESCO, des ministères de l'Éducation, d'autres organisations internationales et ONG, des experts régionaux, des éducateurs, des jeunes et des membres du personnel de l'UNESCO. Ce groupe a élaboré le document au moyen de réunions collaboratives, d'une rédaction collective et d'une relecture par les pairs. La liste complète des personnes ayant contribué figure dans la section Remerciements.

## Utilisation du Guide

Ce Guide a été conçu comme source d'inspiration et outil de référence pour étayer les arguments en faveur d'une évolution des politiques et pour élaborer des plans contextualisés visant à mettre pleinement en œuvre la Recommandation de 2023 aux niveaux national et local. Il n'a pas vocation à être prescriptif. Le Guide combine plutôt des questions de diagnostic, des considérations clés et des exemples issus de divers contextes à travers le monde afin d'appuyer la révision et la rédaction de politiques, ainsi que la définition de mesures de référence permettant d'évaluer les progrès accomplis.

Voici quelques étapes recommandées pour commencer à utiliser ce Guide :

1. Lire la Recommandation de 2023. Pour une présentation rapide, se reporter au document explicatif de la Recommandation de 2023.<sup>1</sup>
2. Revenir ensuite à ce Guide, en commençant par les chapitres sur les Principes directeurs, les Objectifs d'apprentissage et les Considérations pour une mise en œuvre à l'échelle du système.
  - ▶ Ceux-ci déclinent l'approche holistique et transdisciplinaire de la Recommandation de 2023 et fournissent des premières orientations sur la manière de guider les efforts de mise en œuvre.
3. Parcourir les sections 3 et 4, qui sont organisées par domaines de politique éducative et par niveaux d'éducation. Bien qu'il soit recommandé de lire le Guide dans son intégralité afin d'appréhender toute la valeur de la Recommandation de 2023, il est également possible de se rendre directement à la section la plus pertinente selon sa profession ou ses centres d'intérêt.
  - ▶ Chaque section thématique contient un bref résumé explicitant la manière dont le sujet est traité dans la Recommandation de 2023, et donnant des recommandations clés pour l'action, des questions de réflexion, des pistes d'action pour la mise en œuvre à chaque niveau et type d'éducation, des exemples de bonnes pratiques et des ressources complémentaires.

En fonction du contexte, il existe de nombreuses possibilités pour mettre en œuvre des idées d'action. Il est, par exemple, possible de réunir un groupe d'enseignants ou d'apprenants autour de la Recommandation de 2023 ; d'organiser un dialogue politique et technique sur certaines questions, ou un atelier d'élaboration de programmes en lien avec celle-ci ; ou encore de se concentrer sur le thème de la formation des enseignants et/ou sur des actions équitables face au changement climatique (ou à d'autres thématiques pertinentes). Les questions de réflexion proposées par le Guide encouragent les utilisateurs à envisager des moyens concrets de s'appuyer sur leur expérience personnelle pour donner vie à la Recommandation de 2023.

---

<sup>1</sup> Le document explicatif de la Recommandation de 2023 aborde son historique, son objet, son contenu et ses utilisations potentielles en termes simples. Disponible sur UNESDOC : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388330\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388330_fre)

# Section 2



**À propos de la  
Recommandation  
de 2023**

Le titre complet officiel de la Recommandation de 2023 est : *Recommandation concernant l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable*. Le titre officiel couramment utilisé est *Recommandation sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable*. Ce Guide emploie l'expression « **Recommandation de 2023** ».

Plus d'informations:



La Recommandation de 2023 a été élaborée dans un contexte mondial marqué par l'intensification du changement climatique et par la multiplication des menaces contre la paix, la sécurité et le bien-être, comme en témoignent la propagation de la haine et des idéologies haineuses, les atteintes portées à la démocratie, les urgences de santé publique et les conflits violents. Si ces enjeux constituent les défis pressants d'aujourd'hui, la Recommandation de 2023 est conçue pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs qui alimentent ces difficultés, ainsi qu'aux menaces futures contre la paix, à mesure qu'elles évoluent dans le temps et selon les contextes.

Elle actualise, élargit et remplace désormais la *Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* (la « Recommandation de 1974 »), qui visait à unir les pays autour d'un large idéal humaniste et éthique dans lequel l'éducation devenait une force motrice pour la paix mondiale, la compréhension internationale et les droits de l'homme. Cela signifie que la Recommandation révisée de 2023 s'appuie sur les enseignements tirés et les progrès réalisés en matière d'éducation au cours des cinquante dernières années. Par exemple, des notions qui n'étaient pas incluses dans le texte initial y ont été ajoutées, telles que l'égalité de genre, le développement durable, l'éducation transformatrice, la citoyenneté mondiale, l'apprentissage social et émotionnel, la santé et le bien-être, l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que les opportunités et les risques liés aux technologies numériques.

La Recommandation de 2023 engage les pays à transformer leurs systèmes éducatifs afin qu'ils soient mieux préparés à relever les défis évolutifs qui menacent une paix durable. Les États sont également appelés à garantir que les apprenants – à tout âge et tout au long de la vie – soient dotés des connaissances, compétences, valeurs, attitudes et comportements<sup>2</sup> nécessaires pour agir collectivement en faveur d'un avenir plus pacifique, juste, sain, inclusif et durable pour tous. La Recommandation de 2023 précise que ces objectifs doivent être poursuivis dans tous les contextes d'apprentissage, formels, non formels et informels.

La Recommandation de 2023 adopte une approche holistique, systémique, interdisciplinaire et transdisciplinaire de l'éducation. Elle reconnaît que l'éducation façonne et traverse toute notre existence, tout en étant elle-même influencée par nos contextes et nos cultures. Elle reconnaît également que nos sociétés sont à la fois interconnectées et interdépendantes. Par conséquent, nos systèmes éducatifs doivent refléter cette même complexité. En outre, la Recommandation propose un cadre fédérateur permettant de rassembler de nombreuses approches éducatives qui se sont développées au fil du temps et qui apportent toutes une contribution précieuse : l'éducation au développement durable, l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la paix, l'éducation contre les discours de haine, l'éducation à la citoyenneté mondiale, etc. Toutes ces approches participent à la mise en œuvre de différents aspects et composantes de la Recommandation, en abordant des thèmes et des enjeux spécifiques. La Recommandation souligne que ces approches doivent fonctionner en synergie et que les réformes éducatives doivent dépasser les seuls contenus pour adopter une portée véritablement systémique.

<sup>2</sup> Ceux-ci sont détaillés dans la section 2.2 Objectifs d'apprentissage du présent Guide.

## Comment la Recommandation de 2023 a-t-elle été élaborée ?

La révision de la Recommandation de 1974 a fait l'objet d'un processus consultatif de deux ans mobilisant un large éventail d'acteurs du système. L'UNESCO a consulté plus de 3 000 personnes issues de plus de 130 pays, tant dans le domaine de l'éducation qu'en dehors. L'Organisation a également mené une enquête mondiale, organisé dix réunions en ligne avec des experts régionaux et thématiques, et élaboré huit documents thématiques et notes techniques passant en revue l'ensemble des données disponibles sur les sujets pertinents afin d'éclairer les délibérations sur le contenu de la Recommandation révisée de 2023, de manière à ce qu'elle réponde efficacement aux défis contemporains menaçant une paix durable.

La Directrice générale de l'UNESCO a mis en place un Groupe international d'experts pluridisciplinaire, composé de 21 femmes et hommes issus de toutes les régions, nommés à titre personnel sur la base des recommandations des États membres. Ce Groupe avait pour mission de conseiller l'UNESCO sur la révision, en tenant compte des résultats de l'ensemble des consultations et des documents produits. Le Groupe international d'experts a contribué à l'élaboration du premier projet de texte de la Recommandation révisée de 2023.

Les États membres ont formulé des observations écrites sur le premier projet, qui ont ensuite été intégrées par une Équipe spéciale intersectorielle composée de représentants de chacun des Secteurs de programme de l'UNESCO, afin d'élaborer le deuxième projet de la Recommandation révisée de 2023.

Ce deuxième projet a ensuite été examiné et négocié – mot à mot, ligne par ligne – par les États membres de l'UNESCO lors de deux sessions consécutives d'un comité spécial intergouvernemental. Il a été adopté lors de la 42<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2023.

Conformément au processus participatif qui a présidé à son élaboration, la Recommandation de 2023 intègre une approche de l'ensemble de la société, reconnaissant les valeurs et les contributions des acteurs de la société civile et proposant des moyens d'améliorer la collaboration entre tous les secteurs de la société.

## Statut de la Recommandation de 2023 dans le paysage juridique international

La Recommandation de 2023 a été adoptée par consensus par l'organe directeur suprême de l'UNESCO, la Conférence générale. Elle est l'une des neuf recommandations de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et le seul instrument normatif consacré aux liens entre éducation, paix, droits de l'homme et développement durable.

Les recommandations visent à influencer l'élaboration des politiques et pratiques nationales. Ces normes ne sont pas soumises à ratification, mais les États membres sont invités à les appliquer.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/standard-setting/recommendations?hub=66535>

## Lecture de la Recommandation de 2023

1. Le **Préambule** expose l'objet de la Recommandation de 2023 ainsi que la philosophie qui la sous-tend ;
2. Les **Définitions** (paragraphe 1) fournissent une explication, agréée au niveau international, des principaux termes employés dans la Recommandation de 2023 afin de garantir une compréhension commune du texte et de ses concepts clés ;
3. La section sur les **Finalités** (paragraphe 2 à 6) explique les buts que la Recommandation de 2023 s'efforce d'atteindre. Elle présente également une liste non exhaustive d'Objectifs d'apprentissage (au nombre de 12) qu'un système éducatif transformateur devrait promouvoir ;
4. Les **Principes directeurs** (paragraphe 8) constituent le socle conceptuel de la Recommandation de 2023 et décrivent les 14 valeurs fondamentales devant être intégrées dans tous les aspects du système éducatif pour qu'il soit transformateur ;
5. Les **Domaines d'action** (paragraphe 9 à 63) fournissent des orientations techniques concrètes sur la manière de transformer les systèmes éducatifs. Ils sont organisés en deux catégories couvrant :
  - a. **Les domaines politiques du système éducatif**, à savoir les politiques et les lois, les mécanismes de gouvernance, les programmes et la pédagogie, l'évaluation, les matériels et ressources pédagogiques, les environnements d'apprentissage, ainsi que le développement des enseignants et du personnel éducatif ;
  - b. **Les niveaux et types d'éducation**, à savoir l'éducation et la protection de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'apprentissage et l'éducation des adultes, ainsi que l'éducation non formelle et informelle ;
6. La section sur le **Suivi et l'évaluation** (paragraphe 64 à 69) fournit des informations sur la manière dont les États membres, l'UNESCO et les partenaires peuvent appuyer la mise en œuvre et le suivi de la Recommandation de 2023 ;
7. La section sur la **Promotion** (paragraphe 70 à 72) fournit des informations sur la manière dont les États membres et l'UNESCO peuvent promouvoir la Recommandation de 2023 ;
8. L'**Annexe** (placée à la fin du document, après le paragraphe 72) présente une liste des instruments internationaux adoptés par l'UNESCO et d'autres initiatives intergouvernementales pouvant aider les lecteurs de la Recommandation de 2023 à mieux la comprendre et à en assurer la mise en œuvre.

## Sous-section 2.1 : Principes directeurs

La Recommandation de 2023 invite les parties prenantes de l'éducation à réformer les stratégies, politiques, programmes et activités éducatifs conformément aux finalités énoncées dans la Recommandation de 2023, afin de garantir qu'ils soient véritablement transformateurs, de qualité, et qu'ils contribuent aux bases d'une paix positive. Cela implique de veiller à leur alignement sur les Principes directeurs énoncés au paragraphe 8 de la Recommandation de 2023.

Les Principes directeurs constituent les fondements conceptuels de la Recommandation de 2023. Ils reflètent des valeurs partagées qui doivent inspirer, orienter et nourrir les politiques et pratiques au niveau national, afin de garantir que l'éducation soit de qualité et véritablement transformatrice.

### Quels sont les 14 Principes directeurs ?

1. Considérer **l'éducation comme un bien public et un bien commun**. Cela implique que les autorités publiques sont en dernier ressort responsables de l'offre éducative et de la garantie du droit à l'éducation qui devrait être accessible à tous. En même temps, parce que l'éducation est une expérience partagée et bénéfique à toutes et tous, elle constitue un « bien commun » que chacun doit pouvoir contribuer à mettre en œuvre et avoir l'opportunité d'influencer.
2. Fonder **l'éducation sur les droits humains fondamentaux** et les obligations correspondantes, consacrés par le droit international et le droit international des droits de l'homme, y compris l'ensemble des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, ainsi que le droit au développement ; et orienter concrètement l'éducation vers la promotion et la protection des droits humains.
3. Garantir la **non-discrimination, l'inclusion et l'équité**, dans et par l'éducation, indépendamment de la race, de la couleur, de l'ascendance, du genre, de l'âge, de la langue, de la religion, de l'opinion politique, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la condition économique ou sociale de naissance, du handicap ou de tout autre motif tel que prescrit par le droit international des droits de l'homme, et autonomiser les apprenants en tant que titulaires de droits.
4. Promouvoir **une éthique du soin et de la solidarité** entre les peuples en cultivant la compassion pour autrui et la volonté de contribuer à soulager leur détresse. L'objectif est de favoriser des relations conviviales et amicales entre les personnes, les sociétés et les pays, ainsi qu'un sentiment d'appartenance à une humanité mondiale commune et à une communauté partageant un destin collectif sur la planète.
5. Promouvoir **l'égalité des genres**. Il s'agit d'un élément essentiel pour la réalisation du droit à l'éducation pour toutes et tous et pour l'autonomisation des femmes et des filles.
6. Garantir à toutes et à tous **un accès équitable à une éducation inclusive**, de qualité et respectueuse de leur identité et de leurs appartenances. Cela signifie que l'éducation doit encourager la connaissance de l'histoire, des traditions, de la langue et de la culture de chaque individu, ainsi que celles des autres, sans aucune forme de discrimination. Comme l'énonce la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, la défense de la diversité culturelle « implique l'engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales [...]. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée ».
7. Assurer que la **sécurité, la santé et le bien-être** de tous les apprenants, enseignants et personnels de l'éducation soient protégés et promus au sein et autour de tous les environnements d'apprentissage.

8. Reconnaître **l'éducation et l'apprentissage comme un processus continu, tout au long de la vie, global, holistique, humaniste et transformateur**. En substance, il s'agit d'apprendre à toutes les étapes de la vie, dans une variété de contextes (famille, école, communauté, lieu de travail, sites culturels, etc.) et selon diverses modalités (formelles, non formelles et informelles), qui, prises ensemble, répondent à un large éventail de besoins et de demandes en matière d'apprentissage.
9. Reconnaître et valoriser, sans discrimination, le fait que **tous les apprenants créent, co-crésent et diffusent activement des connaissances**. Promouvoir la prise de conscience de ce principe auprès de l'ensemble des décideurs en matière d'éducation, des responsables éducatifs, des éducateurs et du personnel de l'éducation.
10. Garantir la **liberté de pensée, de conscience, de conviction et de religion, ainsi que la liberté d'expression et d'opinion**. Cela inclut le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées, sous toutes les formes et par tous les moyens d'expression, tout en interdisant tout appel à la haine, sous quelque motif que ce soit, qui incite à la discrimination ou à la violence, conformément au droit international des droits de l'homme.
11. Encourager, autonomiser et renforcer les capacités des individus afin qu'ils participent activement à la résolution des problèmes aux niveaux communautaire, local, national, régional et mondial, notamment par **l'utilisation éthique et responsable des technologies actuelles et futures**.
12. Intégrer des **perspectives internationales et mondiales dans l'éducation**, en soulignant les interconnexions étroites qui lient les échelles locale et mondiale.
13. Promouvoir le **dialogue interculturel et intergénérationnel** en faveur de la coopération et de la solidarité, et renforcer la communication efficace afin de contribuer au développement de relations amicales entre les individus, les sociétés et les pays.
14. Sensibiliser à l'interdépendance croissante des individus, des communautés, des sociétés, des pays, des ressources naturelles et des écosystèmes, et cultiver **une éthique de la citoyenneté mondiale et de la responsabilité partagée en faveur de la paix, des droits de l'homme et du développement durable**, au bénéfice de toutes et tous, dans le respect des limites planétaires.

**Tableau 1. Ressources pour chaque Principe directeur**

Principe directeur	Lectures complémentaires
<b>1) Bien public et commun</b>	UNESCO. 2021. <i>Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation. Rapport de la Commission internationale sur les futurs de l'éducation.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379705">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379705</a>
<b>2) Fondé sur les droits humains</b>	GNUDD. s.d. Approche fondée sur les droits de l'homme. <a href="https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/human-rights-based-approach">https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/human-rights-based-approach</a> UNESCO. 2019. <i>Manuel sur le droit à l'éducation.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375056">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375056</a>
<b>3) Non-discrimination</b>	UNESCO. 2014. <i>Enseigner le respect pour tous : guide de mise en œuvre.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000230048">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000230048</a> UNESCO. 2018. <i>Prévenir l'antisémitisme par l'éducation : lignes directrices à l'intention des décideurs politiques.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366592">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366592</a> UNESCO. 2019. <i>Renforcer l'état de droit par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369860">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369860</a> UNESCO. 2024. <i>Unmasking racism: guidelines for educational materials.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388802">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388802</a> UNESCO. 2025. <i>Lutter contre les discours de haine par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393839">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393839</a> UNESCO ; ONUDC. 2019. <i>Renforcer l'état de droit par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques.</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369860">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369860</a>

<b>4) Éthique du soin</b>	UNESCO. 2024. Chapter 5 : « School leadership for Social and Emotional Learning ». Dans : <i>Mainstreaming Social and Emotional Learning in Education Systems</i> (pp. 112-129). <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392261/PDF/392261eng.pdf.multi">unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392261/PDF/392261eng.pdf.multi</a>
<b>5) Égalité des genres</b>	UNESCO. 2022. <i>De l'accès à l'autonomisation : outils opérationnels pour promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380869">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380869</a>
<b>6) Équité et inclusion</b>	UNESCO. 2005. <i>Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à l'éducation pour tous</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000140224_fre">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000140224_fre</a>  UNESCO. 2022. <i>Welcoming diversity in the learning environment: teachers' handbook for inclusive education</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384009">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384009</a>  UNESCO-BIE. 2022. <i>Atteindre tous les apprenants : outils pour soutenir l'inclusion et l'équité dans l'éducation</i> . <a href="https://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2023/10/unesco_bie_ierp_2022-fr_web.pdf?hub=41">https://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2023/10/unesco_bie_ierp_2022-fr_web.pdf?hub=41</a>
<b>7) Sécurité, santé et bien-être</b>	GADRRRES. 2022. <i>Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030</i> . <a href="https://gadrrres.net/files/cssf-2022-2030_fr.pdf">https://gadrrres.net/files/cssf-2022-2030_fr.pdf</a>  UNESCO. 2024a. <i>Building strong foundations: what is foundational education for health and well-being?</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389751">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389751</a>  UNESCO. 2024b. <i>Stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation à la santé et au bien-être</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390286">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390286</a>
<b>8) Apprentissage tout au long de la vie</b>	UNESCO-UIL. s.d. <i>Technical note: Lifelong learning</i> . <a href="https://uil.unesco.org/fileadmin/keydocuments/LifelongLearning/en/UNESCOTechNotesLLL.pdf">https://uil.unesco.org/fileadmin/keydocuments/LifelongLearning/en/UNESCOTechNotesLLL.pdf</a>
<b>9) Co-construction des connaissances</b>	Bovill, C. 2019. « Co-creation in learning and teaching: the case for a whole-class approach in higher education ». Dans : <i>Higher Education</i> , 79(6), 1023-1037. <a href="https://link.springer.com/article/10.1007/s10734-019-00453-w#Tab1">https://link.springer.com/article/10.1007/s10734-019-00453-w#Tab1</a>  Teachers Institute. s.d.. « Co-creating knowledge: A new paradigm for teachers ». <a href="https://teachers.institute/learning-teaching/co-creating-knowledge-new-paradigm-teachers/">https://teachers.institute/learning-teaching/co-creating-knowledge-new-paradigm-teachers/</a>
<b>10) Libertés fondamentales</b>	UNESCO ; le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies, Organisation des Nations Unies. 2025. <i>Lutter contre les discours de haine par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393839">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393839</a>  UNESCO ; ONUDC. 2019. <i>Renforcer l'état de droit par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369860">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369860</a>
<b>11) Utilisation participative et éthique de la technologie</b>	Faul, M.V. 2024. <i>IA and digital inequities. Policy Insights #4</i> . NORRAG. <a href="https://resources.norrag.org/resource/845/policy-insights-ai-and-digital-inequities">https://resources.norrag.org/resource/845/policy-insights-ai-and-digital-inequities</a>  UNESCO. 2022. <i>L'éducation à la citoyenneté à l'ère numérique mondiale : document thématique</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381534_fre">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381534_fre</a>
<b>12) Perspectives mondiales</b>	UNESCO. 2015. <i>Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial ?</i> <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232696">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232696</a>  UNESCO-BIE. 2023. <i>Curriculum in transformation mode: rethinking curriculum for the transformation of education and education systems</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387188">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387188</a>
<b>13) Dialogue interculturel et intergénérationnel</b>	Nations Unies. 2022. <i>Déclaration de la jeunesse sur la transformation de l'éducation</i> . <a href="https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2022/09/tes_youthdeclaration_fr.pdf">https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2022/09/tes_youthdeclaration_fr.pdf</a>  UNESCO-IEP. 2022. <i>Parlons-en : mesurer le dialogue interculturel pour la paix et l'inclusion</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384128">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384128</a>
<b>14) Éthique de la citoyenneté mondiale, développement durable</b>	UNESCO. 2015. <i>Éducation à la citoyenneté mondiale : thèmes et objectifs d'apprentissage</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233240">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233240</a>  UNESCO. 2017. <i>L'Éducation en vue des Objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage</i> . <a href="https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247507">https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247507</a>

## Sous-section 2.2 : Objectifs d'apprentissage

Une liste non exhaustive de 12 **Objectifs d'apprentissage** constitue la base pour faire de l'éducation une expérience transformatrice. Ils sont énumérés au paragraphe 6, dans la section « Objectifs » de la Recommandation de 2023, qui en expose la vision. Quel que soit le domaine de politique éducative ou le niveau d'éducation concerné lors de l'utilisation de ce Guide, les activités et programmes doivent être orientés vers ces **Objectifs d'apprentissage**.

Les **Objectifs d'apprentissage** constituent un point de référence. Ils couvrent les domaines cognitifs, sociaux et émotionnels, et offrent un point de départ utile en structurant l'éducation autour des connaissances, compétences, valeurs, attitudes et comportements nécessaires pour évoluer dans un monde globalisé et complexe.

Bien que ces 12 Objectifs aient été agréés par les États membres, une variété d'autres objectifs d'apprentissage pertinents existent et soutiennent l'éducation transformatrice au-delà de ce qui est détaillé dans le présent document et qui devraient être contextualisés en fonction des besoins et réalités locaux.

### Quels sont les 12 Objectifs d'apprentissage ?

1. **La pensée analytique et critique** implique la capacité de remettre en question des normes, pratiques et opinions, telles que les modes de consommation et de production non durables, les stéréotypes, les stigmates liés à la santé, ainsi que les normes sociales et culturelles qui entravent l'égalité des genres ou l'équité raciale. Elle suppose également d'analyser, de comprendre et de contextualiser de manière critique des systèmes complexes et interconnectés et des environnements multiculturels, ainsi que de comprendre les dynamiques de pouvoir et leurs effets sur les personnes et les environnements. La pensée analytique et critique est également nécessaire pour mettre en lumière et apprécier les interconnexions entre les pays, les populations et la nature, dans toute leur diversité, et entre les niveaux local, national, régional et mondial de la société. Apprendre à réfléchir selon des perspectives historiques et philosophiques peut contribuer à nourrir cette analyse.
2. **Les compétences anticipatrices** exigent de savoir se projeter, réfléchir de manière stratégique, imaginer des scénarios et planifier en amont afin de concevoir et de proposer des perspectives plus durables, justes et pacifiques. Les compétences anticipatrices sont nécessaires pour agir en tant qu'agents de changement et sont, à ce titre, centrales pour développer la capacité d'évaluer et de comprendre les opportunités et menaces émergentes et futures. Elles sont donc essentielles pour s'adapter à de nouvelles réalités dans l'optique de promouvoir un avenir pacifique, juste, égalitaire, équitable, inclusif, sain et durable pour toutes et tous.
3. **Le respect de la diversité** implique la capacité de comprendre, de valoriser et de respecter la dignité et les droits égaux de chaque personne, quels que soient la race, la couleur, l'ascendance, le genre, l'âge, la langue, la religion ou l'opinion politique ; l'origine nationale, ethnique ou sociale ; la condition économique ou sociale tout au long de la vie, ou le handicap. Il suppose également la capacité de comprendre, de valoriser et de respecter les besoins, perspectives, sensibilités et actions pacifiques d'autrui, ainsi que de reconnaître la valeur de la diversité de leurs systèmes de savoirs et de leurs activités d'apprentissage.
4. **La conscience de soi** recouvre la capacité d'être attentif à ses propres émotions, sentiments, valeurs, perceptions et actions, ainsi que de les examiner de manière critique. Elle suppose également la capacité de gérer ses propres émotions, en particulier dans leur relation avec celles d'autrui, en faisant preuve d'empathie et de compassion envers les personnes en détresse. Enfin, elle implique de reconnaître et de respecter son rôle au sein de la communauté locale, nationale, régionale et mondiale.

5. **Le sentiment d'interdépendance et d'appartenance à une humanité commune et diverse et à la planète Terre** permet d'appréhender l'humanité comme une communauté mondiale partageant la responsabilité d'une planète saine et du respect des besoins, des droits et du bien-être de chacun, des autres êtres vivants et de la nature en tant que telle.
6. **L'autonomisation, le libre arbitre et la résilience** renvoient à la motivation, la confiance et la capacité d'agir et de répondre de manière efficace, proactive, consciente et responsable aux défis aux niveaux local, national, régional et mondial. Cela suppose de développer la capacité à faire face aux risques, à l'adversité, aux objectifs conflictuels et aux incertitudes, tout en participant à la construction de sociétés plus justes.
7. **Les compétences décisionnelles** exigent la capacité d'évaluer une situation, d'envisager des solutions possibles de réduction des risques et de choisir une ligne d'action pertinente pouvant contribuer à la paix, aux droits de l'homme, à la santé, au bien-être et à la durabilité. Elles supposent également d'évaluer l'impact des actions et de prendre des décisions en utilisant les informations disponibles provenant de sources diverses et fiables, ainsi qu'en recoupant les données.
8. **Les compétences collaboratives** recouvrent la capacité de participer à des interactions collaboratives avec autrui en communiquant efficacement ses sentiments et opinions de manière constructive. La collaboration repose également sur le développement de relations avec les membres de l'équipe, la gestion des conflits lorsqu'ils surviennent, ainsi que la participation à une planification collective et à une résolution partagée des problèmes, marquées par un comportement responsable et respectueux.
9. **Les compétences d'adaptation et de créativité** impliquent la capacité d'être flexible, d'acquérir de nouvelles compétences, de résoudre des problèmes, de s'adapter et d'accepter le changement. La créativité, l'innovation et la capacité à prospérer dans des environnements en rapide évolution et dans des contextes divers et changeants, avec des normes socioculturelles dynamiques, permettent de transformer de nouvelles idées en actions.
10. **Les compétences citoyennes** recouvrent la capacité d'agir de manière éthique et responsable et de participer pleinement à la vie civique et sociale, ainsi qu'aux initiatives en faveur de l'environnement et de l'action climatique. Ces compétences peuvent être développées à l'ère numérique grâce aux outils numériques, mais aussi dans des contextes locaux, nationaux et mondiaux.
11. **Les compétences de résolution pacifique et de transformation des conflits** concernent la capacité à faire face aux conflits et à contribuer à leur prévention, leur médiation et leur résolution de manière pacifique, constructive et négociée, ainsi qu'à mettre fin aux cycles de violence et d'hostilité. Au niveau interpersonnel, elles impliquent l'écoute active, une communication claire et assertive, la capacité à garder son calme, l'empathie pour les points de vue d'autrui à travers une conscience émotionnelle, et la promotion de la collaboration entre les personnes. Au niveau sociétal, elles consistent à travailler avec divers individus et acteurs du système afin de créer des communautés, des institutions et des systèmes pacifiques, inclusifs et justes.
12. **L'éducation aux médias et à l'information, y compris les compétences en communication et compétences numériques**, recouvre la capacité à rechercher, accéder, évaluer de manière critique, produire de façon éthique, utiliser et diffuser l'information et les connaissances à travers divers canaux et technologies. Elle suppose la capacité à faire preuve de résilience face à la désinformation et à la mésinformation, aux discours de haine, à toutes les formes de violence – y compris la violence fondée sur le genre – aux contenus préjudiciables, aux abus en ligne, au harcèlement, aux pratiques commerciales contraires à l'éthique et à l'exploitation. Elle implique également la compréhension de ses droits et responsabilités en ligne et hors ligne, la capacité à maintenir un équilibre sain entre activités numériques et non numériques, ainsi que l'aptitude à évoluer dans les environnements numériques de manière sûre, efficace, avisée et respectueuse, de façon à renforcer la sécurité numérique et à protéger la vie privée.

# Section 3



**Mise en  
œuvre de la  
Recommandation  
de 2023**

## Sous-section 3.1 :

# Considérations pour une mise en œuvre à l'échelle du système

Comme la Recommandation de 2023 couvre divers domaines de politique au sein du système éducatif, ainsi que tous les niveaux et types d'éducation, elle ouvre des perspectives pour des approches globales, de l'ensemble de la société et à l'échelle du système, visant à remplacer une série de propositions ou de pratiques politiques isolées ou fragmentées. Adopter une approche holistique de l'éducation signifie se préoccuper du développement intégral de l'individu et de l'amélioration du contexte socioculturel au sens large. Cela nécessite des investissements soutenus, notamment financiers. En outre, aucun acteur, niveau d'éducation ou approche ne peut, à lui seul, répondre aux enjeux et mettre en œuvre la Recommandation de 2023. L'ensemble des acteurs du système éducatif, de la planification à la mise en œuvre et au suivi, sont appelés à participer et à agir.

Par ailleurs, les systèmes éducatifs ne sont pas séparés des sociétés, des territoires et des contextes sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent. Les utilisateurs du présent Guide sont invités à être conscients de l'importance de contextualiser les idées, approches, initiatives et stratégies qu'il contient, afin que la transformation de l'éducation ait le plus d'impact possible. Le fait d'être ancré dans un contexte spécifique implique de reconnaître les spécificités et particularités tant du système que de la société. Cela suppose de s'appuyer sur les opportunités et de répondre aux défis pertinents.

En conséquence, la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 requiert une approche globale, holistique et inclusive qui recoupe la planification, les programmes, la pédagogie, l'évaluation, les environnements d'apprentissage, la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que le suivi. Concrètement, cette approche incite chacun à faire preuve de réflexivité dans sa pensée et ses actions.

Les chapitres suivants du présent Guide abordent un à un les leviers spécifiques du changement, avec des recommandations et conseils concis. Toutefois, avant d'approfondir les aspects propres au système éducatif, il convient de garder à l'esprit les questions suivantes, essentielles pour un changement collectif, contextualisé et à l'échelle du système :

- ▶ Quelles dispositions faudra-t-il prendre pour assurer la coordination entre les niveaux et types d'éducation mentionnés dans la Recommandation de 2023 ? Comment les acteurs peuvent-ils réfléchir et agir ensemble, et apprendre les uns des autres ?
- ▶ Quelles voix et quels points de vue sont actuellement privilégiés dans la prise de décision ? Quelles voix, quels points de vue et quelles actions sont exclus ou négligés ? Comment impliquer efficacement l'ensemble des parties prenantes du système éducatif ?
- ▶ Quelles sont les forces existantes du système éducatif au regard de la Recommandation de 2023, c'est-à-dire que convient-il de maintenir ?
- ▶ Quels changements sont nécessaires, conformément à la Recommandation de 2023 ? En d'autres termes : vers quoi le système doit-il tendre ?
- ▶ Quels financements sont déjà disponibles pour mettre en œuvre ces changements ?
- ▶ Quelles sont les lacunes de financement et quelles stratégies envisager pour les combler ?

La Sous-section 3.2 suivante, consacrée à l'intégration dans le cycle de planification, décline ces questions plus en détail afin d'aider à envisager une approche plus complète – de l'ensemble de la société et à l'échelle du système – lors de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre.

## Sous-section 3.2 : Intégration dans le cycle de planification

### La planification et la Recommandation 2023

L'objectif principal de la planification, y compris dans le secteur de l'éducation, est d'éclairer le processus de transformation du système en tenant compte et en reliant l'éducation formelle, non formelle et informelle. La planification consiste à bâtir une vision partagée de l'avenir et à parvenir à un accord sur les orientations stratégiques et les actions concrètes permettant de concrétiser cette vision. À toutes les étapes, la planification accorde une attention particulière à l'allocation des ressources, au suivi régulier des progrès réalisés vers l'objectif, ainsi qu'aux ajustements nécessaires de la trajectoire. La manière dont les décideurs définissent les priorités et orientent les stratégies peut influencer les résultats éducatifs, notamment l'efficacité des institutions éducatives et des partenariats, l'élaboration des programmes et des manuels scolaires, la pédagogie, la formation des enseignants et du personnel éducatif, ainsi que la qualité de vie dans les environnements scolaires.

La Recommandation de 2023 appelle à un processus de planification holistique et non hiérarchique. La planification est un processus aussi bien social et politique que technique. Une diversité d'acteurs peut s'y engager et y participer de différentes manières afin d'éclairer l'allocation et l'utilisation des ressources, mais des mesures proactives doivent être prises pour garantir que le processus soit véritablement participatif.

### Implications de l'intégration de la Recommandation de 2023 dans le processus de planification









La mise en œuvre de la Recommandation de 2023 sera particulièrement efficace lorsque toutes les parties prenantes concernées, en particulier les plus vulnérables, seront représentées dans le processus de planification. Les gouvernements dirigent le processus de planification et doivent veiller à ce qu'il associe de manière significative l'ensemble des acteurs concernés, depuis les enseignants et les responsables d'établissement jusqu'aux apprenants, et qu'il renforce les mécanismes, capacités et activités en cours. Les planificateurs doivent être conscients du rôle qu'ils jouent, pouvant soit favoriser, soit freiner la participation des différentes parties prenantes à travers leurs processus. Au cours de la préparation de la planification, des consultations régulières avec le personnel des administrations éducatives et les parties prenantes doivent permettre de définir et d'ajuster les politiques, les stratégies, les activités et les objectifs. Par ailleurs, les hommes et les femmes doivent avoir des possibilités égales de participer à l'élaboration de tout plan. Les planificateurs peuvent prendre des mesures supplémentaires pour que toutes les voix soient entendues, en réunissant des personnes issues de divers horizons et en favorisant la recherche de consensus entre individus, groupes et communautés aux points de vue multiples.

De plus, la Recommandation de 2023 contient les domaines thématiques que le processus de planification doit prendre en considération lors de l'élaboration de la vision et des interventions pour le système éducatif. Il convient de veiller à ce qu'il n'y ait pas de déconnexion entre ceux qui se consacrent à la planification et ceux qui se concentrent sur les différents aspects du système éducatif. Il est également essentiel que le processus de planification intègre la diversité des thèmes de la Recommandation de 2023 afin de garantir une approche plus holistique.

### Considérations générales pour la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 dans la planification

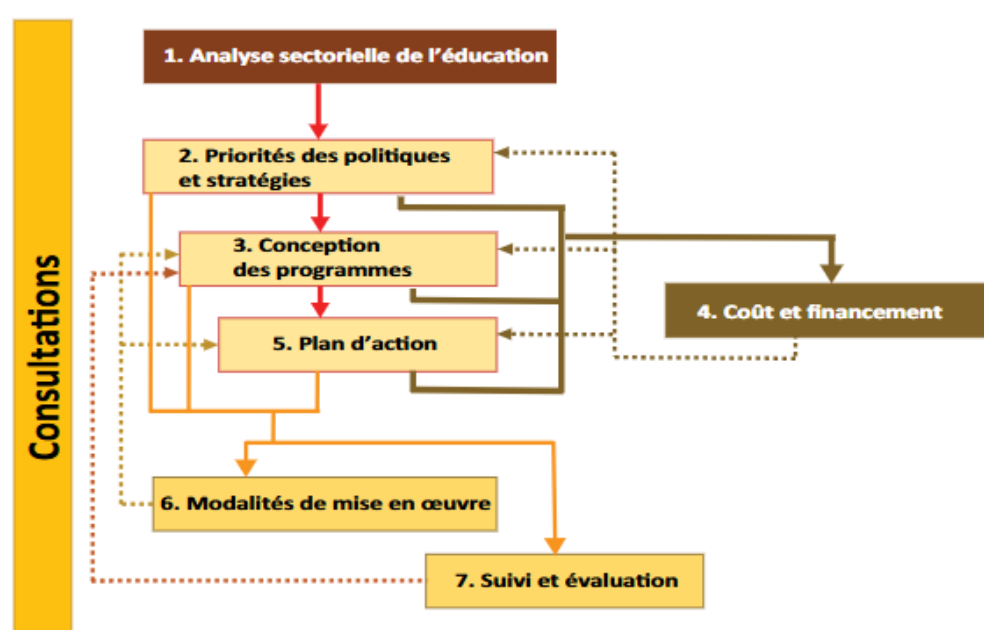
Le tableau 2 présente les principales considérations à prendre en compte lors du lancement de l'intégration de la Recommandation de 2023 dans la planification :

**Tableau 2. Considérations relatives à la planification**

Domaines de planification pour les plans sectoriels de l'éducation (GPE et IPE-UNESCO, 2015)	Considérations spécifiques lors de la mise en œuvre de la Recommandation de 2023
 <i>Politique</i> , en lien avec le degré d'adhésion politique au plan.	 Obtenir un soutien politique en faveur de la Recommandation de 2023 à tous les niveaux (du gouvernement aux communautés), en veillant à l'engagement et à l'autonomisation des plus vulnérables.
 <i>Capacité</i> , relative à l'efficacité et aux compétences du personnel pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les plans sectoriels de l'éducation.	 Veiller à ce que le personnel concerné comprenne la Recommandation de 2023 et dispose des moyens nécessaires pour la traduire en actions.
 <i>Contextuel</i> , y compris la vulnérabilité aux conflits, aux crises, aux situations d'urgence et/ou aux risques de catastrophes.	 Intégrer les principes de la Recommandation de 2023 dans le contexte spécifique considéré, en accordant une attention particulière à la gestion des situations d'urgence et à la résilience.
 <i>Financier</i> , se rapportant au caractère adéquat et prévisible des ressources financières.	 Garantir des ressources suffisantes et pérennes pour la mise en œuvre de la Recommandation de 2023. Le financement doit être équitable et les ressources sécurisées afin d'atteindre celles et ceux qui sont généralement laissés pour compte.

## Étapes clés pour la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 dans la planification

La préparation des plans sectoriels de l'éducation (PSE) est un processus itératif et cyclique qui peut être structuré en sept composantes principales, comme l'illustre la Figure 1. L'ensemble du processus doit reposer sur de larges consultations.

**Figure 1. Les différentes étapes du processus d'élaboration de la planification**

Source : IPE-UNESCO. 2015. *Guide pour la préparation d'un plan sectoriel d'éducation*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233767\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233767_fre)

Le Tableau 3 fournit des exemples de la manière dont la Recommandation de 2023 peut être intégrée dans chacune des étapes de la planification, en tenant compte des considérations générales présentées dans le Tableau 1.

**Tableau 3. Intégration de la Recommandation de 2023 dans la planification sectorielle de l'éducation (PSE)**

Composante du PSE	Intégration de la Recommandation de 2023
<p><b>1. Réalisation de l'analyse du secteur de l'éducation</b></p>	<p><b>Éléments à analyser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Étudier les facteurs externes qui influent sur l'accès à l'éducation et sa qualité (notamment le changement climatique, les migrations, la pauvreté, les conflits, etc.) en lien avec les besoins en infrastructures et en programmes.</li> <li>▶ Comprendre les besoins de l'économie locale afin que les possibilités d'éducation et de développement professionnel puissent répondre aux demandes actuelles et futures.</li> <li>▶ Réaliser une analyse de genre afin d'identifier les différences dans les rôles, besoins et aspirations liés au genre ; les politiques, pratiques ou programmes discriminatoires ; ainsi que les causes profondes de l'inégalité entre les genres.</li> <li>▶ Évaluer dans quelle mesure les Principes directeurs de la Recommandation de 2023 sont intégrés dans les lois, politiques, programmes, pédagogies, évaluations, supports et ressources d'enseignement et d'apprentissage, environnements d'apprentissage et formation des enseignants, et identifier les éventuelles lacunes.</li> <li>▶ Analyser dans quelle mesure le droit fondamental à l'éducation est respecté pour les populations en âge scolaire comme pour les adultes. Porter une attention particulière aux disparités d'accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, aux niveaux de réussite éducative et aux acquis d'apprentissage, ainsi qu'à l'état de santé et de bien-être des enfants et des jeunes.</li> </ul> <p><b>Pour le processus d'analyse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que l'analyse soit participative, inclusive,<sup>4</sup> sensible au genre,<sup>5</sup> attentive aux crises<sup>6</sup> et qu'elle accorde une attention particulière aux populations vulnérables ou marginalisées. <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un point d'entrée possible pour instaurer un processus participatif consiste à s'appuyer sur des réseaux mondiaux tels que les Chaires UNESCO/UNITWIN, qui réunit des établissements de l'enseignement supérieur, le réseau ASPnet des écoles associées de l'UNESCO, qui regroupe des établissements éducatifs, et le réseau Jeunesse ODD4 de l'UNESCO, qui rassemble des jeunes et des leaders étudiants dans le domaine de l'éducation.</li> </ul> </li> <li>▶ Diffuser largement les résultats et veiller à leur validation à l'échelle de la société.</li> </ul>
<p><b>2. Détermination des priorités politiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que toutes les parties prenantes des secteurs concernés (santé, protection sociale, finances, économie, familles, membres de la communauté, etc.) aient la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur les priorités politiques. Définir des canaux et des espaces de dialogue appropriés, tels que consultations, groupes de discussion, réunions publiques, etc.</li> <li>▶ Plaider pour obtenir un engagement politique de haut niveau en faveur de l'adoption de stratégies qui reflètent les Principes directeurs de la Recommandation de 2023.</li> <li>▶ Examiner dans quelle mesure les priorités de haut niveau reflètent les objectifs généraux et les Principes directeurs de la Recommandation de 2023.</li> </ul>

4 Voir *Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation*. Vol. 3 : Analyses thématiques dans la section « Ressources » de ce chapitre.

5 Voir *Guide pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des genres* dans la section « Ressources » de ce chapitre, et dans la section 2.1. « Principes directeurs » du présent Guide.

6 Voir *Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation*. Vol. 3 : Analyses thématiques dans la section « Ressources » de ce chapitre.

<b>3. Élaboration de stratégies, politiques et programmes du secteur de l'éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lors de la conception des stratégies, politiques et programmes, encourager les interventions qui favorisent l'engagement actif des citoyens et renforcent les Objectifs d'apprentissage de la Recommandation de 2023.<sup>7</sup></li> <li>▶ Veiller à ce que la paix, les droits de l'homme, la citoyenneté mondiale, la santé et le bien-être ainsi que le développement durable soient intégrés à tous les niveaux d'éducation, dans tous les contextes d'apprentissage et les programmes.</li> </ul>
<b>4. Coût et financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que des lignes budgétaires spécifiques soient consacrées à l'appui de la mise en œuvre de la Recommandation de 2023.</li> <li>▶ Lors de l'élaboration des projections de coûts et de financement, prendre en compte la durabilité et les impacts environnementaux.</li> <li>▶ Promouvoir une allocation plus équitable et sensible au genre ainsi qu'une utilisation efficace des ressources disponibles. Identifier les disparités liées au genre et leurs causes profondes, et renforcer les budgets, stratégies et engagements visant à éliminer les normes de genre préjudiciables dans la pédagogie.</li> </ul>
<b>5. Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Examiner comment le plan d'action peut permettre la mise en œuvre pratique des composantes essentielles de la Recommandation de 2023, en tenant compte des lacunes substantielles en matière de capacités. Par exemple, orienter les ressources vers le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du personnel du secteur de l'éducation, en mettant l'accent sur les plus marginalisés, afin de mettre en œuvre les volets pertinents de la Recommandation de 2023.</li> </ul>
<b>6. Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Identifier le point focal national chargé de soutenir la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 et d'assurer la coordination ou la collaboration avec les acteurs non étatiques de l'éducation à différents niveaux d'enseignement.</li> <li>▶ Les acteurs non étatiques de l'éducation travaillant sur les thèmes et domaines de la Recommandation de 2023 peuvent collaborer avec le point focal national à la mise en œuvre dans leurs espaces éducatifs respectifs.</li> <li>▶ Identifier, au niveau local – et, si nécessaire, aux niveaux nationaux et régionaux – des experts sur les thèmes couverts par la Recommandation de 2023 et les mobiliser pour partager leurs connaissances ou organiser des formations sur la manière d'opérationnaliser la Recommandation dans des contextes spécifiques.</li> </ul>
<b>7. Suivi et évaluation (S&amp;E)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que, dans le cadre de suivi et d'évaluation du plan éducatif,<sup>8</sup> des indicateurs clés soient définis, assortis de valeurs de référence, d'étapes intermédiaires et de cibles, en cohérence avec la Cible 4.7 des ODD et avec les Principes directeurs de la Recommandation de 2023.</li> </ul> <p><b>Considérations pour la mise en place de mécanismes de collecte de données et d'élaboration de rapports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer un examen attentif et participatif des progrès concernant les populations et personnes vulnérables et marginalisées, y compris par une interaction directe avec elles.</li> <li>▶ Veiller à ce que les contextes caractérisés par une faible connectivité ou un manque de ressources soient représentés.</li> <li>▶ Promouvoir l'accès libre aux données, tout en respectant la protection des données et la vie privée.</li> </ul> <p><b>Considérations pour toute évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'assurer que les évaluations de la mise en œuvre prennent en compte l'ensemble des Principes directeurs.</li> <li>▶ Veiller à ce que les résultats des évaluations soient largement diffusés, validés socialement et utilisés pour éclairer la prise de décision.</li> </ul>

7 Les Objectifs d'apprentissage de la Recommandation 2023 sont détaillés à la section 2.2 du présent Guide.

8 Voir la section 4 du présent guide sur le Suivi et l'examen.

## Ressources

- GPE ; IIPE-UNESCO. 2015. *Guide pour la préparation d'un plan sectoriel d'éducation*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233767\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233767_fre)
- GPE ; IIPE-UNESCO. 2016. *Guide pour la préparation d'un plan de transition de l'éducation*. <https://www.globalpartnership.org/fr/content/guide-pour-la-preparation-dun-plan-de-transition-de-leducation>
- GPE ; UNGEI. 2017. *Guide pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des sexes*. <https://www.globalpartnership.org/fr/node/document/download?file=document/file/2017-05-gpe-guide-plan-sectoriels-egalite-sexe.pdf>
- IIPE-UNESCO. 2022. *Planning to fulfil the right to education: methodological guidelines and toolkit*. <https://www.iiep.unesco.org/en/publication/planning-fulfil-right-education-methodological-guidelines-and-toolkit>
- IIPE-UNESCO ; UNICEF ; GPE ; Bureau des Affaires étrangères du Commonwealth et du Développement (FCDO). 2021. *Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation. Vol. 3 : Analyses thématiques*. <https://www.iiep.unesco.org/fr/publication/guide-methodologique-pour-lanalyse-sectorielle-de-leducation-vol-3-analyses-thematiques>

## Sous-section 3.3 : Intégration dans les principaux domaines de politique éducative

### Section 3.3.1 : Lois, politiques, gouvernance et partenariats

En établissant des cadres juridiques et des lignes directrices politiques qui intègrent les principes de la Recommandation de 2023, les gouvernements peuvent faire en sorte que les systèmes éducatifs donnent la priorité à des valeurs telles que les droits humains, l'inclusivité, la promotion du développement durable, l'éthique et le respect d'autrui. Par ailleurs, des mécanismes de gouvernance clairs peuvent faciliter la participation, la redevabilité et la coordination entre les différents acteurs du système. Dans l'ensemble, la traduction des idéaux de la Recommandation de 2023 en mesures et initiatives concrètes est favorisée par des lois, politiques, stratégies, partenariats, structures de gouvernance et mécanismes de redevabilité solides et fondés sur les droits humains, au niveau national.



#### Recommandations clés

Les recommandations relatives aux lois, politiques, stratégies, à la gouvernance et aux partenariats figurent aux paragraphes 10 à 18 de la Recommandation de 2023. Voici quelques considérations essentielles, en cohérence avec les Principes directeurs de la Recommandation de 2023 :

- ▶ **Lutter contre les préjugés et les inégalités.** Les principes fondamentaux d'égalité et de non-discrimination, dans et par le système éducatif, doivent être inscrits dans les cadres juridiques. Les lois, politiques et stratégies jouent un rôle déterminant pour combattre les préjugés et les inégalités en rendant des comptes sur les actions ciblées (y compris les incitations financières, les mesures de discrimination positive, etc.). En particulier, les lois, politiques et stratégies doivent promouvoir les droits des femmes et des filles, en garantissant l'égalité des genres dans et par l'éducation. Les lois et politiques relatives à la non-discrimination soutiennent également un accès plus équitable pour les différents groupes marginalisés.
- ▶ **Adopter des approches adaptées aux contextes,** afin que les cadres juridiques et politiques évoluent pour répondre aux données probantes, aux avancées scientifiques et aux besoins éducatifs spécifiques aux contextes. Les processus décisionnels participatifs et accessibles doivent tenir compte de la complexité des défis mondiaux.
- ▶ **Allouer des ressources.** La lutte contre les inégalités et la garantie du droit à l'éducation doivent constituer une priorité, en particulier dans les contextes touchés par des crises et dans les situations d'urgence. Les mesures juridiques et politiques doivent veiller à mobiliser des ressources financières, administratives, techniques, humaines et matérielles pour mettre en œuvre la Recommandation de 2023.

- ▶ **Promouvoir des parcours d'apprentissage flexibles** grâce à des mesures juridiques et politiques couvrant l'éducation formelle et non formelle. Instituer des mécanismes permettant de reconnaître et valider les qualifications existantes ainsi que les acquis de l'expérience.
- ▶ **Promouvoir la santé et le bien-être** en garantissant l'accès à l'information et à l'éducation pour toutes et tous, sans discrimination, et en protégeant la sécurité des enseignants et des apprenants. Dans les écoles, cela implique l'interdiction légale de toutes les formes de violence et la protection des victimes. La promotion d'un environnement pacifique et non violent suppose également la mise en place d'une éducation et de services de santé scolaire, y compris des repas, ainsi que l'intégration d'une éducation de qualité à la santé et au bien-être dans les programmes officiels, notamment l'éducation complète à la sexualité et un accent particulier sur l'apprentissage social et émotionnel.
- ▶ **Soutenir le personnel enseignant** au moyen de cadres juridiques et politiques qui appuient le développement professionnel, pédagogique et didactique des enseignants et des éducateurs, notamment en garantissant leurs droits à la formation initiale, au développement professionnel continu et à la formation en cours d'emploi. Le leadership des éducateurs et leur participation équitable à la recherche en éducation doivent être assurés. Ils doivent également être associés à la proposition et l'élaboration de programmes éducatifs conformes à la Recommandation de 2023.
- ▶ **Garantir une bonne gouvernance et la redevabilité** par le biais de mécanismes sectoriels de l'éducation qui promeuvent le respect de l'état de droit et qui appuient le suivi régulier, l'examen critique et la reddition de comptes pour tous les acteurs, y compris les acteurs non étatiques.
- ▶ **Assurer l'engagement multipartite** dans l'élaboration des politiques, le suivi, l'évaluation et la communication des résultats en matière d'éducation. La coopération et les échanges locaux, régionaux, internationaux et interculturels en matière d'éducation doivent être encouragés. Des activités de renforcement des capacités, des partenariats durables et le partage de bonnes pratiques doivent être poursuivis avec d'autres États membres et acteurs concernés.
- ▶ **Établir ou contextualiser les normes convenues au niveau international dans le domaine de l'éducation.** Lorsqu'ils définissent les politiques, stratégies et mécanismes de suivi, les planificateurs doivent s'appuyer sur les cadres et indicateurs internationaux et les contextualiser davantage, y compris les normes éventuelles.



## Questions de réflexion

La réflexion sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 peut être abordée sous différents angles, en fonction du contexte et du niveau d'éducation considéré. Bien que cette liste de questions diagnostiques et réflexives ne soit pas exhaustive, elle peut aider à amorcer un inventaire des forces et des lacunes existantes du système.

*Identifier dans quelle mesure les politiques, lois, stratégies et mécanismes de gouvernance sont déjà alignés sur la Recommandation de 2023*

- ▶ Dans quelle mesure les cadres juridiques et politiques garantissent-ils le droit à l'éducation et conçoivent-ils l'éducation comme un instrument au service de la paix et du développement durable ?
- ▶ Dans quelle mesure les cadres juridiques et politiques traitent-ils de tous les préjugés et inégalités, dans et par le système éducatif – y compris les inégalités de genre – et protègent-ils les apprenants et les enseignants contre toutes les formes de discrimination ?
- ▶ Quelles politiques, stratégies et pratiques existent pour encourager la santé physique et mentale ainsi que le bien-être à l'école ? Les établissements scolaires offrent-ils des services de conseil, de santé mentale et des repas ?

- ▶ Existe-t-il des dispositions légales ou réglementaires interdisant toutes les formes de violence dans et autour des établissements éducatifs, y compris le harcèlement, la cyberintimidation, la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle, ainsi que les châtiments corporels ?
- ▶ Existe-t-il des normes nationales et locales pour garantir des environnements d'apprentissage physiques, virtuels et psychosociaux sûrs, inclusifs, pacifiques, durables et favorables à la santé ?
- ▶ Existe-t-il des lignes directrices nationales à l'intention des écoles et des enseignants pour aborder en classe ou dans le cadre d'activités extrascolaires des questions controversées ou sensibles, tout en assurant l'accompagnement et le soutien nécessaires ?

*Développer, financer et doter l'éducation des ressources nécessaires*

- ▶ À quelle fréquence les textes législatifs et politiques sont-ils révisés pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques aux contextes, sur la base de données probantes et d'avancées scientifiques ?
- ▶ Comment les ressources sont-elles allouées pour réduire les inégalités d'accès et d'acquis d'apprentissage dans l'éducation tout au long de la vie ?
- ▶ De quelles manières un large éventail de parties prenantes est-il associé à l'élaboration des lois et des politiques, ainsi qu'au suivi, à l'évaluation et à la communication des résultats en matière d'éducation ?
- ▶ Quelle est l'efficacité des mécanismes existants pour garantir une bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité dans le financement et l'attribution de ressources aux programmes éducatifs ?
- ▶ Comment les données sur les résultats éducatifs et les disparités sont-elles collectées et utilisées pour éclairer les décisions politiques ?
- ▶ De quelle manière les partenariats et coopérations internationaux, régionaux, locaux et interculturels sont-ils mobilisés pour renforcer les ressources et les opportunités éducatives ?

*Répondre aux besoins des parties prenantes de l'éducation*

- ▶ De quelle manière les voix du personnel éducatif, des enseignants et des apprenants sont-elles prises en compte dans les processus décisionnels à différents niveaux du système éducatif ?
- ▶ Quels droits et quels soutiens sont garantis au personnel enseignant en matière de développement professionnel et pédagogique ?
- ▶ Comment la santé mentale du personnel enseignant est-elle prise en considération et appuyée au sein du système éducatif ?
- ▶ Quelles sont les politiques mises en place pour garantir des environnements d'apprentissage sûrs et sains ?



## Mise en œuvre aux différents niveaux du système éducatif


Le tableau ci-dessous propose quelques pistes d'action pour renforcer les lois, politiques, stratégies, mécanismes de gouvernance et partenariats en vue d'une mise en œuvre plus complète de la Recommandation de 2023, selon le niveau et le type d'éducation.


**Tableau 4. Exemples d'actions possibles en matière de lois, politiques, gouvernance et partenariats**


Niveau et type d'éducation	Exemples d'actions
<b>Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Élaborer des lois, stratégies ou politiques garantissant la disponibilité de services d'EPPE abordables et accessibles. Une attention particulière doit être portée aux zones rurales ou reculées insuffisamment desservies, grâce à des mesures ciblées.</li> </ul>
<b>Enseignement primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en œuvre des politiques allouant des ressources spécifiquement à la formation des enseignants du primaire sur des méthodes pédagogiques inclusives et sensibles au genre.</li> <li>▶ Veiller à ce que les écoles fournissent des repas nutritifs gratuits ou abordables.</li> <li>▶ Veiller à ce que les conseils ou comités scolaires supervisent et contrôlent l'application des politiques de lutte contre toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement, et garantissent un environnement d'apprentissage sûr pour tous les élèves.</li> <li>▶ Garantir que des mesures législatives interdisant toutes les formes de violence – y compris le harcèlement, la cyberintimidation, la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle et les châtiments corporels – soient en place et qu'elles assurent des protocoles d'intervention immédiate en cas de violence, de discrimination ou de harcèlement.</li> <li>▶ Garantir l'accès à l'éducation à la santé et au bien-être dans les écoles primaires et créer des environnements scolaires favorables à la santé.</li> <li>▶ Rendre obligatoires des ratios optimaux enseignants-élèves à tous les niveaux d'éducation.</li> </ul>
<b>Enseignement secondaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer ou renforcer des mécanismes de représentation des élèves dans les processus décisionnels des établissements scolaires afin de garantir que leurs voix soient entendues sur les questions qui concernent leur éducation. Par exemple, instaurer ou renforcer les associations et comités d'élèves existants, et veiller à ce qu'ils soient représentés au sein du conseil d'établissement et d'autres instances décisionnelles.</li> <li>▶ Promouvoir des politiques qui encouragent et soutiennent les programmes de mentorat et d'entraide entre pairs dans les établissements secondaires afin de favoriser des relations positives entre élèves, de réduire le harcèlement et la violence, et de créer des environnements d'apprentissage sûrs et stimulants.</li> <li>▶ Garantir et superviser des protocoles d'intervention immédiate en cas de violence, de discrimination ou de harcèlement.</li> <li>▶ Assurer l'accès à l'éducation complète à la sexualité.</li> </ul>
<b>Enseignement supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en œuvre des politiques offrant des incitations financières aux universités pour recruter et retenir des groupes et des genres sous-représentés dans les disciplines scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques (STIM).</li> <li>▶ Développer des organismes d'accréditation pour garantir la qualité et la pertinence des programmes d'enseignement supérieur.</li> <li>▶ Veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur protègent et défendent la liberté académique et la liberté d'expression.</li> <li>▶ Élaborer et mettre en œuvre des politiques permettant la reconnaissance des qualifications étrangères, en s'inspirant des conventions pertinentes de l'UNESCO.</li> <li>▶ Mettre en œuvre des politiques visant à permettre et à renforcer la recherche scientifique et technologique innovante, guidée par des principes éthiques, au sein des établissements d'enseignement supérieur.</li> <li>▶ Promouvoir le développement et l'utilisation de plateformes d'apprentissage en ligne et de ressources numériques afin de rendre l'enseignement supérieur plus accessible à un public élargi, y compris dans les zones reculées et mal desservies.</li> <li>▶ Établir des cadres qui encouragent la collaboration entre universités et institutions internationales de recherche, facilitant ainsi l'échange de connaissances, de ressources et d'expertise.</li> </ul>
<p><b>Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Élaborer des politiques incitant les prestataires d'EFTP à proposer des parcours d'apprentissage flexibles, tels que des cours à temps partiel ou en soirée, afin de répondre aux besoins des apprenants ayant des responsabilités professionnelles ou familiales.</li> <li>▶ Exiger des établissements d'EFTP qu'ils adoptent des politiques garantissant la protection intégrale des stagiaires contre les abus, la violence et le harcèlement, ainsi que des réponses et un accompagnement appropriés pour les victimes.</li> <li>▶ Promouvoir des stratégies visant à lutter contre les préjugés et stéréotypes liés au genre dans les établissements d'EFTP et à combattre la discrimination.</li> </ul>
<p><b>Apprentissage et éducation des adultes (AEA)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Élaborer des politiques qui favorisent la mise en place de différents points d'accès à l'éducation des adultes (par exemple, bibliothèques, cybercafés, centres de santé, bureaux de l'emploi, centres culturels, etc.) afin de créer et renforcer les possibilités d'apprentissage tout au long et dans tous les domaines de la vie en lien avec la paix, les droits humains, la citoyenneté mondiale, la santé et le bien-être, ainsi que le développement durable.</li> <li>▶ Élaborer des politiques qui promeuvent la reconnaissance des acquis de l'expérience et des parcours de vie dans les programmes d'AEA, permettant aux apprenants d'obtenir des crédits pour les compétences acquises en dehors de l'éducation formelle, en particulier pour les personnes en mobilité.</li> <li>▶ Renforcer les comités de suivi communautaires pour contrôler l'efficacité et l'inclusivité des programmes d'AEA, veiller à ce qu'ils remettent en question les stéréotypes et préjugés, et plaider auprès des autorités locales pour l'allocation de ressources et de soutiens.</li> <li>▶ Établir des normes et des règlements pour former et accompagner un corps d'éducateurs spécialisés dans l'apprentissage des adultes issus des communautés locales, afin de toucher et d'impliquer efficacement les adultes dans les zones les plus reculées et les moins desservies.</li> </ul>
<p><b>Éducation non formelle et apprentissage informel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en place des mécanismes de prise de décision participative dans les programmes d'éducation non formelle, y compris la participation des apprenants, des éducateurs et des représentants de la communauté à la planification et à l'évaluation des programmes.</li> <li>▶ Élaborer des politiques prévoyant un financement et des ressources pour les organisations communautaires afin qu'elles puissent offrir des programmes d'éducation non formelle ciblant les groupes vulnérables.</li> <li>▶ Spécifier juridiquement le mécanisme de reconnaissance et d'accréditation des qualifications issues de l'éducation non formelle et de l'apprentissage informel.</li> <li>▶ Renforcer la coopération avec les institutions d'éducation formelle.</li> </ul>

## Exemples

 Au **Portugal**, la Stratégie nationale d'éducation à la citoyenneté (ENEC) intègre la citoyenneté et le développement comme composante centrale des programmes scolaires, promouvant la citoyenneté active et les droits humains dans l'éducation.<sup>9</sup> Cette initiative introduit des changements significatifs, notamment des stratégies d'éducation à la citoyenneté propres à chaque établissement scolaire et un accent mis sur l'autonomie des élèves et le développement holistique. L'ENEC définit les domaines clés de l'éducation à la citoyenneté à travers les différents niveaux d'enseignement et encourage une approche globale de l'établissement. La mise en œuvre implique une formation solide des enseignants, le partage des connaissances à l'échelle régionale et la collecte systématique de données afin d'assurer une exécution efficace et une amélioration continue.

 Aux **Philippines**, les initiatives d'éducation à la paix bénéficient d'un appui essentiel du Bureau du Conseiller présidentiel pour le processus de paix (Office of the Presidential Adviser on the Peace Process, OPAPP) qui établit des partenariats avec les écoles, les organisations non gouvernementales et les organismes publics afin de faire progresser l'éducation à la paix. Des mesures législatives clés institutionnalisent l'éducation à la paix, soulignant l'engagement en faveur d'une culture de paix.<sup>10</sup> Diverses initiatives législatives et politiques rendent explicitement obligatoire l'éducation à la paix, notamment la Loi organique du Bangsamoro de 2019, qui impose son intégration,<sup>11</sup> et un mémorandum de la Commission de l'enseignement supérieur,<sup>12</sup> qui mettent en évidence les efforts déployés pour étendre l'éducation à la paix à tous les niveaux d'enseignement à l'échelle nationale.

 Ces dernières années, le **Sierra Leone** a déployé des efforts significatifs pour faire progresser les réformes de l'éducation civique afin de former une citoyenneté bien informée, dotée d'un esprit critique et responsable. La création du Conseil national pour l'éducation civique et la démocratie (National Council for Civic Education and Democracy, NaCCED) en 2018, le lancement du Cadre national de curriculum pour l'éducation civique en 2022, et l'établissement du ministère de l'Information et de l'Éducation civique (MoICE) en 2023 en sont quelques exemples.

S'appuyant sur ces bases, le Sierra Leone a lancé en 2024 l'élaboration d'une Politique nationale de l'éducation civique à l'échelle de la société tout entière, ainsi que de sa Stratégie de mise en œuvre correspondante. Sous la direction du MoICE, l'élaboration de la politique et de la stratégie a réuni des parties prenantes diverses, issues de tous horizons et de toutes les régions du pays.

La Politique nationale et sa Stratégie correspondante s'ancrent dans l'histoire et les objectifs de développement du Sierra Leone, mais aussi dans ceux du continent tels qu'exprimés dans l'Agenda 2063 : Vue d'ensemble, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la cible 4.7. La Politique nationale et la Stratégie ont également adapté les 14 Principes directeurs de la Recommandation de 2023 afin de garantir une vision humaniste et transformatrice de l'éducation en général, et de l'éducation civique en particulier.

9 La Stratégie nationale d'éducation à la citoyenneté (ENEC) découle de l'arrêté n° 6173/2016. Elle a été complétée sous la forme du décret n° 55/2018 qui établit le curriculum des enseignements de base et secondaire. Pour en savoir plus : <https://dge.mec.pt/estrategia-nacional-de-educacao-para-cidadania>

10 La législation comprend l'ordre n° 44 du Département de l'éducation (2005) déclarant les écoles zones de paix, ainsi que l'ordonnance exécutive n° 570 (2006) : <https://www.deped.gov.ph/2005/08/08/do-44-s-2005-declaration-of-schools-as-zones-of-peace/>

11 Philippines : Loi de la République n° 11054 – Loi fondamentale du Bangsamoro. Article IX, page 39. <https://www.refworld.org/legal/legislation/hatlegbod/2018/en/148171>

12 CMO No. 01 - Integration of Peace Studies into the relevant Higher Education Curricula <https://www.pnuresearchportal.org/wp-content/uploads/2021/03/CMO-No.-01-Integration-of-Peace-Studies-into-the-relevant-Higher-Education-Curricula.pdf>



Le **Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)** est présent dans toutes les régions et rassemble près de 4,9 millions d'élèves et plus de 320 000 enseignants à travers le monde. Son mandat principal est de promouvoir les valeurs de la Constitution de l'UNESCO et de la Déclaration universelle des droits de l'homme à travers tous les aspects de la vie scolaire. Le réseau encourage notamment les établissements scolaires à agir dans trois domaines thématiques : la citoyenneté mondiale, une culture de la paix et de la non-violence, ainsi que l'éducation interculturelle, l'éducation au patrimoine et l'éducation au développement durable. Depuis l'adoption de la Recommandation de 2023, les institutions nationales du réSEAU soutiennent activement sa mise en œuvre par le biais d'initiatives communautaires. Par exemple, dans le cadre de son engagement à développer la conscience civique des jeunes et leurs compétences à s'engager activement dans la société et à promouvoir une gouvernance inclusive, le réSEAU appuie les efforts visant à renforcer leur participation réelle et significative dans l'éducation. En collaboration avec le Réseau des jeunes et des étudiants pour l'ODD4 (SDG4 Youth & Student Network, SDG4YSN), des élèves et enseignants du réSEAU co-élaborent actuellement un manuel destiné aux enseignants et au personnel éducatif. Ce manuel offre un appui concret aux écoles, aux enseignants et aux élèves pour créer des environnements d'apprentissage plus engageants, inclusifs et centrés sur les élèves. Une fois finalisé, ce manuel sera diffusé auprès de l'ensemble des établissements du réSEAU et via les réseaux SDG4. Des formations sur ce manuel seront également organisées par et avec des élèves et des enseignants du réSEAU. Pour en savoir plus sur le positionnement stratégique de la Recommandation de 2023 dans le cadre du Réseau des écoles associées de l'UNESCO, voir le Cadre stratégique d'action du réSEAU pour 2025-2029.

## Ressources

- Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU). 2025. *Cadre stratégique d'action 2025-2029 : construire un avenir pacifique et durable grâce à une éducation transformatrice*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393234\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000393234_fre)
- UNESCO. 2017. *Un Guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259389>
- UNESCO. 2020. *Manuel sur le droit à l'éducation*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375056>
- UNESCO. 2021. *Guidelines to strengthen the right to education in national frameworks*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375352>
- UNESCO. 2025. *Addressing violent pasts through education: a policy guide*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000395088>

## Section 3.3.2 : Curriculum, pédagogie et évaluation

La Recommandation de 2023 marque une évolution des approches éducatives fondées sur la standardisation des disciplines et des contenus académiques vers une approche éducative plus transformatrice, tant sur le plan des contenus que des méthodes d'apprentissage, et visant à garantir des avenir meilleurs et durables. Un curriculum, une pédagogie et une évaluation de nature transformatrice se caractérisent par :

- ▶ *La promotion des valeurs universelles et d'une culture de paix*, tout en respectant les particularités culturelles et en s'ancrant dans leur contexte ;
- ▶ *Une approche centrée sur l'apprenant et orientée vers la communauté* : soutenir le bien-être et le développement intégral des apprenants ; comprendre et accompagner chaque individu comme étant unique et particulier, en tenant compte de la diversité de ses contextes et de ses besoins ; approfondir la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage pour sa vie ; et intégrer la communauté dans les processus d'enseignement et d'apprentissage ;
- ▶ *Une approche holistique et systémique* : le soutien au développement interdisciplinaire, pluridisciplinaire et transdisciplinaire des politiques et programmes éducatifs, à tous les niveaux et dans tous les domaines, ainsi qu'une intégration cohérente du curriculum, de la pédagogie et de l'évaluation ;
- ▶ *Une approche orientée vers l'action et fondée sur des solutions* : l'ancrage des approches curriculaires, pédagogiques et d'évaluation dans les connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour agir en tant qu'agents du changement ;
- ▶ *Un ancrage dans le rôle des enseignants* : le renforcement et la valorisation des compétences des enseignants en tant que co-concepteurs, acteurs de la mise en œuvre et examinateurs du curriculum et de la pédagogie, ainsi que l'appui à leur co-production de ressources d'enseignement et d'apprentissage.



### Recommandations clés

Des recommandations concrètes concernant le **curriculum et la pédagogie** figurent aux paragraphes 19 à 30 de la Recommandation de 2023, tandis que les paragraphes 31 à 34 apportent des orientations sur l'**évaluation**. Celles-ci doivent être directement intégrées aux Objectifs d'apprentissage (paragraphe 6), qui sont décrits à la section 2.2 du présent Guide. La mise en œuvre de la Recommandation de 2023 suppose de s'appuyer sur les principes précités relatifs à un curriculum, une pédagogie et une évaluation transformateurs, afin de :

- ▶ **Combiner et articuler les dimensions cognitives, sociales, émotionnelles et comportementales de l'apprentissage et des expériences, à travers le curriculum, la pédagogie et l'évaluation, par exemple :**
  - ▶ l'éducation physique et l'apprentissage par le sport, mettant en avant l'esprit d'équipe, le leadership et le fair-play, et favorisant la santé physique et mentale ;
  - ▶ les sciences sociales et l'histoire, reliant le passé, le présent et l'avenir ;
  - ▶ l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), intégrant compétences et éthique, et recherchant des solutions durables aux défis contemporains, notamment la crise climatique et l'inégalité de genres ;
  - ▶ l'enseignement des langues, la diversité des perspectives, la communication et les compétences interculturelles pour former des citoyens locaux et mondiaux informés, entretenir des relations respectueuses et favoriser des sociétés inclusives. Cela inclut l'apprentissage de la pertinence de la culture et des arts et l'intégration de telles activités par l'éducation expérientielle, le développement de la formation des enseignants dans les langues et dialectes locaux, et la garantie de l'accès aux institutions publiques ;

- ▶ le renforcement de la reconnaissance, de l'appréciation et de l'usage de systèmes de savoirs divers grâce à la valorisation des savoirs autochtones, des langues autochtones et maternelles, du patrimoine vivant et du dialogue interculturel ;
- ▶ l'adaptation des méthodes d'évaluation aux besoins de chaque apprenant, et le soutien à leur développement par la collaboration entre pairs et le retour d'information constructif.
- ▶ **Ancrer les approches curriculaires et pédagogiques dans l'éducation à la citoyenneté mondiale, à la santé et au bien-être, ainsi qu'au développement durable, par exemple, en :**
  - ▶ veillant à ce que les curricula favorisent la compréhension des interconnexions entre les enjeux locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi qu'un sentiment de responsabilité individuelle et collective pour notre avenir commun ;
  - ▶ contextualisant les curricula, la pédagogie et l'évaluation en les reliant aux expériences et aux cultures des apprenants, et en adoptant des pédagogies enracinées dans les savoirs, les manières d'être et d'agir locaux dans le monde, y compris, si pertinent, par le biais de pédagogies transformatrices décoloniales ; assurant l'égalité entre les genres grâce à des approches pédagogiques transformatrices et collaboratives en matière de genre ;
  - ▶ veiller à ce que les approches pédagogiques soient centrées sur l'étudiant, dirigées par l'étudiant, participatives et responsabilisantes, en contrant la dynamique hiérarchique enseignant-étudiant ;
  - ▶ renforçant les compétences numériques et en élargissant l'accès aux technologies numériques pour améliorer l'apprentissage, y compris l'éducation aux médias et à l'information, tout en protégeant les droits humains et les libertés des apprenants et des enseignants dans les environnements numériques et hybrides ;
  - ▶ intégrant l'éducation au changement climatique dans les curricula et la pédagogie, ainsi que dans l'ensemble des disciplines, afin de comprendre la crise climatique, de promouvoir la justice climatique et de donner aux apprenants les moyens d'agir en tant qu'agents du changement ;
  - ▶ intégrant l'éducation à la santé et au bien-être, y compris l'éducation complète à la sexualité et les compétences de vie, afin de permettre aux apprenants d'améliorer leur bien-être, de faire des choix éclairés pour leur santé, de construire des relations positives et de naviguer efficacement dans l'information en matière de santé publique ;
  - ▶ éduquant à la prévention et à la lutte contre les préjugés, les discriminations et les discours de haine, notamment par des programmes qui abordent les histoires et les héritages des crimes d'atrocité, et en sensibilisant aux causes et aux conséquences des idéologies haineuses.
- ▶ **Renforcer les compétences des enseignants en tant que co-concepteurs, acteurs de la mise en œuvre et examinateurs du curriculum et de la pédagogie, en :**
  - ▶ les associant à la production de ressources d'enseignement et d'apprentissage.



## Questions de réflexion

Les questions suivantes visent à faciliter l'examen et la révision des approches curriculaires, pédagogiques et d'évaluation conformément à la Recommandation de 2023.

### *Contextualisation et inclusion*

- ▶ Dans quelle mesure le curriculum, les approches pédagogiques et les évaluations sont-ils adaptés aux besoins, capacités, intérêts et styles d'apprentissage des apprenants ?
- ▶ Quelles méthodologies d'enseignement et d'apprentissage actives, participatives et expérientielles sont utilisées, et dans quelle mesure sont-elles accessibles et adaptées aux besoins individuels des apprenants ?
- ▶ Quelle est la diversité de critères et de moyens d'évaluation, en termes de contenus et de types d'outils employés, y compris pour l'autoévaluation ?

- ▶ Dans quelle mesure le curriculum, les approches pédagogiques et les évaluations associent-ils de manière significative enseignants et apprenants en tant que co-créateurs ?
- ▶ Dans quelle mesure le curriculum, la pédagogie et les évaluations intègrent-ils l'égalité entre les genres comme élément fondamental du développement des apprenants ?
- ▶ Dans quelle mesure la pédagogie privilégie-t-elle les approches centrées sur l'étudiant, dirigées par l'étudiant et responsabilisant l'étudiant ?

*Interconnexions*

- ▶ Les expériences d'apprentissage visent-elles à renforcer l'apprentissage transdisciplinaire en allant au-delà des disciplines spécifiques, grâce à une approche plus intégrative ?
- ▶ Dans quelle mesure le curriculum favorise-t-il le développement de la sensibilisation des apprenants quant aux liens entre les niveaux local, national et mondial ?
- ▶ Dans quelle mesure le curriculum, la pédagogie et l'évaluation contribuent-ils à donner aux apprenants les moyens d'agir en tant qu'agents du changement réactifs et proactifs ?
- ▶ Dans quelle mesure la pédagogie favorise-t-elle la solidarité et les opportunités d'apprentissage entre les classes et les groupes d'âge, favorisant le leadership des apprenants, le mentorat et le développement des compétences sociales et émotionnelles ?



## Mise en œuvre dans les systèmes éducatifs


Les dimensions ci-dessus peuvent être appliquées concrètement à différents niveaux et types d'éducation. Le tableau suivant propose quelques exemples visant à renforcer les pratiques existantes et à inspirer de nouvelles initiatives pour la mise en œuvre.

**Tableau 5. Exemples d'actions possibles en matière de curriculum, pédagogie et évaluation**


Niveau et type d'éducation	Exemples d'actions à entreprendre
<b>Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que les enfants aient des occasions d'acquérir et d'utiliser la langue (par exemple, leur langue maternelle) qui facilitera leur socialisation et leur apprentissage effectifs.</li> <li>▶ Mettre en place des ateliers ludiques et basés sur le jeu (par exemple, par les arts, le sport et les jeux) pour stimuler la créativité, la pensée critique et l'empathie des apprenants.</li> </ul>
<b>Enseignement primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Introduire une éducation adaptée à l'âge sur la nutrition et l'activité physique, la compréhension du genre, ainsi que la santé mentale et le bien-être psychosocial.</li> <li>▶ Intégrer l'enseignement et l'évaluation des compétences personnelles, interpersonnelles et de citoyenneté mondiale, notamment à travers le jeu, les arts et le sport.</li> <li>▶ Promouvoir un apprentissage en équipe et par projet qui encourage les enfants à travailler ensemble et à co-animer des activités d'apprentissage.</li> </ul>
<b>Enseignement secondaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prévoir un temps de préparation régulier pour les enseignants afin de renforcer la collaboration entre disciplines et mettre en œuvre des projets contextualisés et fondés sur des défis, portant sur des thématiques liées à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale, à la santé et au bien-être, ainsi qu'au développement durable.</li> <li>▶ Veiller à ce que l'enseignement du curriculum donne la priorité aux compétences d'engagement critique et de discussion, plutôt qu'à l'apprentissage de contenus uniquement.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Doter les apprenants des compétences nécessaires pour prendre soin d'eux-mêmes, établir et gérer des relations saines, comprendre la santé sexuelle et reproductive, protéger et promouvoir les droits humains, pratiquer la résolution pacifique des conflits, adopter des modes de vie et des pratiques durables, et prendre des décisions responsables.</li> <li>▶ Renforcer le portefeuille de critères et d'outils d'évaluation afin de stimuler le développement d'initiatives et de projets d'apprentissage fondés sur les défis.</li> <li>▶ Envisager l'adoption de protocoles d'évaluation à l'échelle de l'établissement scolaire.</li> </ul>
<b>Enseignement supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale, à la santé et au bien-être, ainsi qu'au développement durable soit cocréée avec les professeurs et les apprenants et intégrée de manière transversale dans les curricula de l'enseignement supérieur.</li> <li>▶ Renforcer les espaces curriculaires formels, non formels et informels permettant aux apprenants de s'engager dans des pratiques préprofessionnelles liées aux défis réels en matière de paix, de droits de l'homme, d'égalité entre les genres, de citoyenneté mondiale, de santé et de bien-être, ainsi que de développement durable.</li> <li>▶ Renforcer les liens avec les communautés et les organisations locales afin de faciliter les échanges d'expériences et de tirer parti des opportunités offertes par l'apprentissage communautaire.</li> </ul>
<b>Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cultiver des situations d'apprentissage ancrées dans la réalité et reliées aux motivations et attentes des apprenants.</li> <li>▶ Veiller à ce que l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale, à la santé et au bien-être, ainsi qu'au développement durable soit intégrée dans les curricula de l'EFTP en tant qu'élément central du curriculum.</li> </ul>
<b>Apprentissage et éducation des adultes (AEA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Faire en sorte que l'apprentissage et la formation des adultes valorisent et s'enrichissent des expériences de vie des apprenants.</li> <li>▶ Encourager et soutenir les collaborations entre la société civile et les institutions d'éducation et de formation des adultes, en vue de favoriser une innovation pédagogique continue.</li> </ul>
<b>Éducation non formelle et apprentissage informel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer la participation volontaire des jeunes aux initiatives de la société civile afin de favoriser l'acquisition de compétences sociales et civiques.</li> <li>▶ Vulgariser les sciences à travers des festivals et des salons communautaires.</li> <li>▶ Sensibiliser aux initiatives porteuses d'impact en matière d'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale, à la santé et au bien-être, ainsi qu'au développement durable, grâce aux technologies numériques.</li> <li>▶ Élaborer et intégrer des modules sur l'éducation à la paix, la citoyenneté mondiale, la santé et le bien-être, ainsi que le développement durable dans les programmes existants d'éducation non formelle. Par exemple, intégrer des valeurs telles que le respect dans le curriculum et mettre l'accent sur des compétences pratiques comme la résolution de problèmes et la collaboration.</li> </ul>

## Exemples

 Au tournant du siècle, l'UNESCO s'est associée à l'Open University of Tanzania (OUT) pour proposer un diplôme de troisième cycle en conception et élaboration de curriculum destiné aux personnels de l'éducation en Afrique. Cette initiative a contribué au renforcement des capacités en matière de curricula, d'apprentissage et d'évaluation fondés sur les compétences. De nombreux pays africains, notamment le **Kenya, le Ghana, le Malawi, le Nigéria, le Rwanda, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie**, mettent en œuvre des approches fondées sur les compétences, appuyées par des principes et des pratiques qui soutiennent des curricula, des apprentissages et des évaluations transformatrices. Des pays comme le Nigéria et le Kenya vont plus loin en intégrant l'enseignement de la paix et de la citoyenneté mondiale dans leurs curricula.<sup>13</sup>

 L'UNESCO, à travers le Programme international sur l'enseignement de l'Holocauste et des génocides (PIEHG) et en partenariat avec le Musée commémoratif de l'Holocauste des États-Unis, soutient l'institutionnalisation mondiale de l'éducation sur ces thèmes. Depuis 2015, le PIEHG a collaboré avec plus de 24 pays afin de promouvoir des initiatives d'éducation aux génocides adaptées aux contextes nationaux. Au **Cambodge**, l'UNESCO coopère avec le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (MoEYS), la Commission nationale du Cambodge pour l'UNESCO (NatCom), le ministère de la Culture et des Beaux-Arts, ainsi que le musée du génocide de Tuol Sleng (TSGM) afin de renforcer l'intégration de l'histoire des Khmers rouges dans le système éducatif national. L'un des principaux volets de cette collaboration consiste à réviser les manuels d'histoire afin de fournir un récit plus complet des exactions commises par le régime des Khmers rouges. Le TSGM, ancien centre d'interrogatoire et de détention S-21 des Khmers rouges, relève du ministère cambodgien de la Culture et des Beaux-Arts. Le musée présente une exposition permanente et conserve une vaste archive documentant les expériences de nombreuses victimes détenues au S-21. Malgré son importance, une grande partie de cette période de l'Histoire demeure insuffisamment représentée dans les manuels scolaires nationaux. Pour combler cette lacune, le TSGM et le MoEYS procèdent à la révision des supports éducatifs et à l'intégration d'un contexte historique plus complet dans le curriculum national. Le projet ne se limite pas à la révision des manuels : il adapte également les ressources du TSGM afin de soutenir les enseignants dans la transmission de cours sur cette période. La formation des enseignants constitue un élément essentiel de l'initiative, en particulier pour ceux exerçant dans des zones reculées qui n'ont pas d'accès direct au musée. Cette formation leur fournit les connaissances et outils nécessaires pour enseigner de manière autonome le génocide, tout en favorisant une compréhension approfondie de ce chapitre crucial de l'histoire du Cambodge. Les enseignants sont également incités à réfléchir à leurs propres liens personnels avec le génocide et à la manière dont ces expériences influencent leurs pratiques pédagogiques. En renforçant la capacité des enseignants à aborder cette histoire sensible, l'initiative vise à garantir que les générations futures acquièrent une compréhension significative du passé, contribuant ainsi aux efforts plus larges d'éducation à la paix et de transmission de la mémoire historique.

 **La région Amérique latine et Caraïbes** dispose d'une tradition d'éducation à l'environnement et aux changements climatiques. Ces travaux se sont appuyés sur les savoirs autochtones, tout en intégrant plus récemment les préoccupations environnementales et climatiques dans une compréhension plus large du développement durable. L'hypothèse sous-jacente est qu'aucune citoyenneté n'est viable sans garantir la durabilité même de la vie ; et qu'inversement, aucun développement durable n'est viable sans des citoyens dotés des compétences nécessaires pour agir en conséquence. À titre d'exemple, la **Jamaïque** et le **Costa Rica** intègrent des thèmes liés au climat dans leurs curricula dès la petite enfance. La **Colombie** et l'**Équateur** progressent dans la redéfinition des liens entre durabilité et éducation à la citoyenneté mondiale à travers des approches curriculaires et pédagogiques. Au Honduras, l'accent est mis sur la valorisation des savoirs autochtones ainsi que sur des thématiques telles que la migration et la prévention de la violence.

13 Sur la base du diplôme de troisième cycle en conception et élaboration de curriculum proposé conjointement par l'IBE et l'Open University of Tanzania aux alentours de 2013, 2014 et 2015, puis du programme de master portant sur le même domaine. Ces pays se sont engagés par la suite dans des processus de réforme et de révision de leurs curricula, qui se poursuivent encore aujourd'hui.

## Ressources

- Decara, C. ; Rask, C. ; Tibbits, F. 2021. *Guide on human rights education curriculum development. Furthering SDG 4.7 in primary and secondary schools. Copenhagen: The Danish Institute for Human Rights.* <https://www.humanrights.dk/publications/guide-human-rights-education-curriculum-development>
- UNESCO. 1996. *L'Éducation : un trésor est caché dedans, rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle.* [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000109590\\_fr](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000109590_fr)
- UNESCO. 2002. *Le Patrimoine mondial entre les mains des jeunes: connaître, aimer, agir ; kit éducatif à l'usage des enseignants.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000129078>
- UNESCO. 2017. *Faire face au changement climatique : guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247820>
- UNESCO. 2020. *Les contenus éducatifs vus de près : étude des dimensions de l'apprentissage de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374166>
- UNESCO. 2021. *Getting every school climate-ready: how countries are integrating climate change issues in education.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379591>
- UNESCO. 2023. *Curriculum in transformation mode: rethinking curriculum for the transformation of education and education systems.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387188>
- UNESCO. 2025a. *Addressing violent pasts through education: a policy guide.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000395088>
- UNESCO. 2025b. *Mainstreaming the General History of Africa into Education Systems : the Curriculum Pathway.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000395932>
- UNESCO. s.d. Boîte à outils pour l'éducation au développement durable pour 2030 Sélection de ressources pour développement des activités sur l'éducation au développement durable (EDD). <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/toolbox>
- UNESCO-UNEVOC. 2024. *Closing the institutional gap. Perspectives on the circular economy from selected African TVET institutions.* Bonn : UNESCO-UNEVOC. <https://unevoc.unesco.org/i/929>.

### **Outils pédagogiques élaborés par l'UNESCO (en collaboration avec les écoles et enseignants du réseau) pouvant aider les enseignants à mettre en œuvre l'ECM, l'EDD et la compréhension interculturelle :**

- UNESCO. 2017. *Le réseau en action : Citoyens du monde connectés pour le développement durable. Guide à l'intention des enseignants.* <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247837>
- UNESCO. 2021a. « Trash Hack » : éducation au développement durable par l'action : guide de l'enseignant. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375408\\_fr](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375408_fr)
- UNESCO. 2021b. *Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant : Kit de ressources pour les enseignants.* [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381477\\_fr](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381477_fr)
- UNESCO. s.d. Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant : Ressources pour les enseignants – Patrimoine culturel immatériel. <https://ich.unesco.org/fr/ressources-pour-les-enseignants-01180>

## Section 3.3.3 : Matériels et ressources d'enseignement et d'apprentissage

L'utilisation d'une diversité de matériels et de ressources pédagogiques sensoriels, physiques et numériques, et la possibilité donnée aux élèves d'apprendre à leur propre rythme, ouvrent la voie à une éducation qui dure tout au long de la vie. Lorsque les ressources éducatives sont proposées dans des formats accessibles et en plusieurs langues, y compris dans des langues minoritaires, elles permettent de mobiliser les savoirs de tous et de donner accès à l'apprentissage à l'ensemble des élèves. Une représentation inclusive et respectueuse, y compris dans l'imagerie, le choix des langues, les textes et les supports, peut contribuer à élargir les perspectives, à réduire les discriminations et à promouvoir l'égalité entre les genres. Les ressources peuvent également favoriser le dialogue interculturel et intergénérationnel, en développant le respect de la diversité culturelle, une éthique du soin et de la solidarité, ainsi qu'un sens des responsabilités partagées en matière de paix, de droits humains, de santé, de bien-être et de durabilité, dans des contextes variés. De nombreux acteurs ont un rôle à jouer dans la création, la distribution et la mise en œuvre de formations sur de telles ressources d'enseignement et d'apprentissage, qu'il s'agisse des éditeurs, des enseignants ou des centres numériques.



### Recommandations clés

L'attention portée aux matériels et ressources d'apprentissage et d'enseignement est développée dans les paragraphes 35 à 38 de la Recommandation de 2023. Ceux-ci soulignent que les États membres doivent ancrer la qualité des ressources d'enseignement et d'apprentissage dans les Principes directeurs de la Recommandation de 2023, en veillant à ce que les supports et ressources :

- ▶ **Privilégient l'accessibilité pour tous** grâce à des formats, langues et supports multiples. Chacun doit avoir accès aux ressources nécessaires ainsi qu'aux compétences permettant de les utiliser de manière effective. Les ressources devraient être proposées dans des formats accessibles, par exemple, en braille ou en grands caractères, afin de répondre aux besoins des apprenants aux capacités diverses. Pour refléter de façon pertinente les contextes d'apprentissage, les ressources devraient utiliser les langues des apprenants et intégrer des éléments culturels significatifs ;
- ▶ **Soient d'origine locale.** Cela peut impliquer de travailler avec le patrimoine vivant local (artisanat, objets, chants, espaces, etc.) et d'incorporer des éléments naturels (sable, pierres, eau, plantes, etc.) pour enseigner des disciplines traditionnelles comme les sciences et l'histoire, ou développer des compétences transversales telles que la coopération ou la résolution de problèmes, afin de stimuler la curiosité des élèves dans leur environnement naturel ;
- ▶ **Soient disponibles dans les centres de ressources physiques et numériques partagés.** Les ressources éducatives libres (REL) devraient être privilégiées, car elles sont accessibles au public et peuvent être utilisées, réutilisées, adaptées et redistribuées librement. Avec l'appui des gouvernements, les centres de ressources et les plateformes de diffusion numérique devraient mettre les supports facilement à disposition de tous. Ils devraient également fournir le personnel d'appui nécessaire, ainsi que la formation initiale et continue des enseignants, pour garantir une utilisation effective des ressources en cohérence avec les objectifs plus larges de la Recommandation de 2023. Une attention particulière doit être accordée à la réduction de la fracture numérique en mettant à disposition des groupes défavorisés des ressources supplémentaires, un accès aux technologies et des formations, considérés comme des biens communs ;
- ▶ **Utilisent intentionnellement les technologies numériques** pour promouvoir un apprentissage interactif, expérientiel et intergénérationnel. Conformément aux Principes directeurs de la Recommandation de 2023, les ressources numériques s'accompagnent d'une éducation à la sélection et à l'utilisation participative, éthique et responsable des technologies et ressources numériques. Les aînés se forment avec ou auprès des jeunes aux technologies numériques afin de favoriser l'apprentissage intergénérationnel ;

- ▶ **Appliquent les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée et des données**, conformément aux cadres internationaux des droits de l'homme et en s'appuyant sur les données probantes issues de la recherche pour atténuer les risques associés aux technologies numériques. Ils garantissent la sécurité et le bien-être des apprenants et des professionnels de l'éducation et combattent la haine et la violence en ligne, y compris le harcèlement et les violences fondées sur le genre, tout en respectant la liberté d'expression ;
- ▶ **Soutiennent la cocréation de connaissances**. Les enseignants, les apprenants et les communautés participent à la recherche et au développement des supports, et les ressources éducatives favorisent en retour les échanges, la création, la diffusion, la discussion et la validation des connaissances. Les aînés et les détenteurs de savoirs autochtones contribuent à l'élaboration des supports afin de garantir une représentation fidèle et pertinente de ces savoirs ;
- ▶ **S'adressent aux contextes, parcours et langues des apprenants**, en tenant compte de leurs diverses situations et circonstances, leurs niveaux d'éducation et leurs besoins d'apprentissage. Les ressources promeuvent activement les langues autochtones, les langues maternelles et les langues des signes dans l'enseignement. La pertinence s'accroît lorsque les enseignants et les apprenants participent activement à la création et au partage des supports ;
- ▶ **Promeuvent l'égalité des genres et le respect de la diversité**, à travers une représentation inclusive qui élimine les stéréotypes, les préjugés haineux et tout autre élément incitant à la discrimination, au racisme, à la misogynie, à la xénophobie, à l'hostilité ou à la violence ;
- ▶ **Luttent contre la discrimination et la haine** en éduquant activement contre les préjugés et stéréotypes, notamment ceux fondés sur les normes de genre, afin de favoriser des sociétés plus justes.



## Questions de réflexion

Les matériels et ressources d'enseignement et d'apprentissage sont (co)élaborés, diffusés et utilisés par un large éventail d'acteurs éducatifs, allant des éditeurs aux enseignants, en passant par les organisations communautaires et les dépôts numériques. Les questions suivantes peuvent être adaptées pour examiner les ressources existantes et, à l'avenir, créer et diffuser de manière volontaire des supports éducatifs de qualité.

*Élaboration de ressources contextualisées et pertinentes au niveau local, et encouragement de méthodes participatives*

- ▶ Dans quelle mesure les matériels d'apprentissage, y compris numériques, reflètent-ils et engagent-ils de manière critique les contextes locaux, les langues autochtones et maternelles ainsi que les systèmes de savoirs ?
- ▶ Dans quelle mesure les enseignants et les apprenants participent-ils à l'élaboration des matériels d'apprentissage, y compris numériques ? Leur participation favorise-t-elle une intégration significative de différentes manières de connaître, de ressentir, d'être et d'agir dans les ressources ?
- ▶ Dans quelle mesure les matériels sont-ils élaborés localement, issus de sources durables et donnent-ils de la visibilité aux savoir-faire locaux ?
- ▶ Dans quelle mesure les enseignants sont-ils formés à analyser les matériels au regard des Principes directeurs de la Recommandation de 2023, notamment pour garantir la non-discrimination, promouvoir l'égalité des genres et œuvrer en faveur de la durabilité dans leurs contextes ?
- ▶ Dans quelle mesure les ressources peuvent-elles être facilement adaptées et reproduites par les enseignants eux-mêmes ?
- ▶ Les activités et ressources d'enseignement et d'apprentissage intègrent-elles des compétences sociales et émotionnelles ainsi que l'éducation aux médias et à l'information, permettant de garantir des environnements virtuels d'apprentissage sûrs ?

### *Promotion de la non-discrimination, des droits de l'homme et de l'équité*

- ▶ Quelles sont les capacités existantes pour que les concepteurs de manuels et de ressources puissent élaborer des ressources relatives à la paix, les droits de l'homme et la durabilité ?
- ▶ Comment les ressources d'apprentissage sont-elles examinées afin de garantir l'inclusivité de l'identité et de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de la race, du handicap, de la culture et de la religion, tant à travers la représentation des divers groupes sociaux qu'à travers les présupposés ou biais sous-jacents ?
- ▶ Dans quelle mesure les ressources sont-elles contrôlées pour la manière dont elles promeuvent des sociétés respectueuses, pacifiques et démocratiques, dans lesquelles l'interculturalité, l'inclusion et la diversité sont valorisées ?
- ▶ Dans quelle mesure les ressources, y compris les ressources numériques, favorisent-elles l'engagement des apprenants et l'apprentissage actif ?
- ▶ Dans quelle mesure les ressources d'apprentissage, dans tous les espaces éducatifs, abordent-elles les violences, y compris les histoires et héritages liés aux crimes atroces, et promeuvent-elles activement le respect mutuel, la paix et la réconciliation ? Les éducateurs sont-ils bien préparés et soutenus pour travailler avec ces ressources qui traitent de questions de violence, de haine ou de fractures sociales ?

### *Élimination des obstacles*

- ▶ Quels sont les obstacles à l'accès à des matériels et ressources d'apprentissage de qualité, tels que le coût des technologies et des licences de programmes, le coût des ressources imprimées, la disponibilité des bibliothèques ou d'autres centres de ressources, ou encore les frais élevés d'accès aux revues académiques ? Comment lever ces obstacles afin que tous les apprenants puissent accéder à des ressources de qualité et les utiliser ?
- ▶ Quels obstacles socioculturels freinent l'utilisation pleine et égale des ressources, tels que l'accès limité aux technologies pour les filles ? Quelles évolutions culturelles sont nécessaires pour garantir l'accès aux ressources pour toutes et tous ?
- ▶ Quels sont les obstacles à l'accessibilité que rencontrent les apprenants en situation de handicap physique ou intellectuel, et comment peuvent-ils être levés ?
- ▶ Quels efforts particuliers peuvent être entrepris pour garantir un accès continu dans des contextes marqués par des catastrophes naturelles, des crises sanitaires, des crises politiques, des déplacements, la pauvreté ou les inégalités ?
- ▶ Les éducateurs sont-ils formés à la Conception universelle de l'apprentissage (CUA)<sup>14</sup> afin de garantir que les stratégies pédagogiques et les ressources soient accessibles et répondent à la diversité des attentes et besoins de tous les apprenants en matière d'apprentissage et de bien-être ?

### *Assurer la protection de la vie privée, la sécurité et le bien-être*

- ▶ Dans quelle mesure les plateformes et ressources numériques d'apprentissage sont-elles régies de manière à protéger la vie privée des apprenants et à prévenir la vente de leurs données ?
- ▶ Dans quelle mesure la gouvernance des environnements numériques permet-elle de se prémunir contre la haine et de garantir la sécurité et le bien-être de tous, en particulier des personnes issues de groupes marginalisés ou en situation de vulnérabilité ?
- ▶ Comment l'utilisation des outils d'IA générative dans la création de matériels d'apprentissage est-elle évaluée et encadrée afin d'en assurer la pertinence et la conduite éthique, et de promouvoir l'autonomie des enseignants et des apprenants ?

---

14 La Conception universelle de l'apprentissage (CUA) est un cadre permettant de concevoir des environnements d'apprentissage accessibles et inclusifs. Ses composantes essentielles consistent à garantir la flexibilité et l'accessibilité dans les modes de présentation de l'information, dans les modalités de réponse ou de démonstration des connaissances et compétences par les apprenants, ainsi que dans les formes d'engagement dans le processus d'apprentissage (par exemple, avec le contenu du cours, les interactions avec les pairs et les enseignants, etc.). La CUA vise, en outre, à réduire les obstacles à l'enseignement en prévoyant des aménagements et des soutiens appropriés. *Source* : <https://www.unesco.org/en/communication-information/odl-guidelines/guidelines>



## Mise en œuvre dans les systèmes éducatifs


Chaque niveau et type d'éducation soulève des considérations particulières pour élaborer de manière ciblée des supports et ressources pédagogiques de qualité. Le tableau ci-dessous propose quelques exemples de pistes pour la mise en œuvre.


**Tableau 6. Exemples d'actions possibles en matière de matériels et ressources d'enseignement et d'apprentissage**

Niveau et type d'éducation	Exemples d'actions
<b>Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour soutenir l'éducation multilingue, fournir des supports visuels et matériels qui encouragent les apprenants à travailler oralement dans plusieurs langues, familières comme nouvelles.</li> <li>▶ Élaborer des outils d'apprentissage simples à partir de ressources locales, ancrées dans la vie quotidienne des élèves.</li> <li>▶ Développer un répertoire de matériels ludiques facilement accessibles dans les communautés locales qui favorisent l'exposition, par le jeu, à des thématiques liées à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale, à la santé, au bien-être et au développement durable.</li> <li>▶ Inviter des détenteurs de savoirs tels que des aînés à interagir avec les jeunes enfants et les rémunérer pour leur participation.</li> <li>▶ Veiller à ce que les ressources remettent activement en cause toutes les formes de stéréotypes, de préjugés, de discriminations et de violences.</li> </ul>
<b>Enseignement primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour créer des environnements d'apprentissage inclusifs, veiller à ce que tous les apprenants puissent se reconnaître dans les matériels d'apprentissage et y avoir accès dans des formats adaptés. Représenter toutes les origines ethniques, tous les genres, les personnes en situation de handicap, les visions culturelles, les groupes linguistiques et les religions, sans discrimination, stéréotype ni parti pris.</li> <li>▶ Utiliser des matériels d'apprentissage issus des environnements naturels et bâtis avoisinants afin de promouvoir la sensibilisation à l'environnement.</li> <li>▶ Intégrer l'art et la culture comme outils d'apprentissage, en encourageant le travail d'équipe et l'expression individuelle.</li> <li>▶ Commencer à développer l'éducation aux médias et à l'information en montrant aux enfants comment les espaces en ligne peuvent être utilisés pour créer des images et des récits, réels ou fictifs, afin de leur enseigner les bases de l'engagement critique dans l'environnement numérique.</li> </ul>
<b>Enseignement secondaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En fonction des intérêts, des langues et des origines des apprenants, intégrer le patrimoine culturel matériel et immatériel de la région dans les apprentissages formels, et ce, dans différentes disciplines.</li> <li>▶ Passer en revue les matériels d'apprentissage afin d'inclure des concepts et thématiques liés à la citoyenneté mondiale, aux droits humains, à l'inclusivité et à la paix dans l'ensemble des matières.</li> <li>▶ Encourager des projets menés par les élèves à partir de matériels et de ressources portant sur la coopération et la citoyenneté mondiales.</li> <li>▶ Lorsque les matériels d'apprentissage reflètent des histoires et savoirs coloniaux, les revoir et les actualiser afin de réparer les préjugés du passé, par exemple, en éliminant les biais coloniaux, en valorisant les contributions des peuples colonisés et en représentant légitimement les savoirs autochtones.</li> </ul>

<p><b>Enseignement supérieur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Allouer des financements pour soutenir l'édition scientifique en libre accès. Encourager les universitaires à publier en libre accès grâce à des dispositifs incitatifs intégrés aux processus de titularisation et d'évaluation.</li> <li>▶ Encourager la recherche sur les enjeux de citoyenneté mondiale, de droits humains et de développement durable, notamment par la collaboration avec les titulaires de Chaires UNESCO.</li> <li>▶ Soutenir les programmes d'échanges favorisant l'immersion des étudiants dans des cultures étrangères et renforçant la solidarité internationale.</li> <li>▶ Mettre en place des infrastructures de connectivité permettant la participation de chercheurs de toutes les régions et de tous les groupes au dialogue académique mondial.</li> </ul>
<p><b>Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Établir des partenariats et coopérations avec les parties prenantes des sphères publique et privée afin de rendre les ressources numériques en libre accès plus largement disponibles.</li> <li>▶ Renforcer les capacités des apprenants à accéder, utiliser, adapter, redistribuer et développer des ressources en libre accès.</li> </ul>
<p><b>Apprentissage et éducation des adultes (AEA)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Offrir aux apprenants adultes des possibilités de développer des compétences dans l'utilisation des nouvelles technologies.</li> <li>▶ Garantir l'accessibilité des matériels d'apprentissage des adultes aux personnes ayant des capacités différentes. Recourir à des technologies adaptées ou fournir des ressources humaines pour un accompagnement complémentaire.</li> </ul>
<p><b>Éducation non formelle et apprentissage informel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lorsque les institutions culturelles reflètent des histoires et savoirs coloniaux, les examiner et les actualiser afin de réparer les torts passés. Par exemple, supprimer les biais coloniaux, valoriser les contributions des peuples colonisés et représenter de manière légitime les savoirs autochtones.</li> <li>▶ Mobiliser les espaces d'apprentissage non formel pour promouvoir la créativité et l'innovation afin de relever les défis actuels liés à la durabilité.</li> <li>▶ Créer des réglementations de modération des contenus pour les plateformes de médias sociaux afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des informations.</li> <li>▶ Reconnaître, développer et valoriser les ressources inhérentes à l'environnement naturel et bâti, comme les parcs, sites spirituels, bâtiments civiques et monuments.</li> </ul>

## Exemples

 La Global Digital Library<sup>15</sup> met à disposition une variété de ressources éducatives libres de haute qualité, adaptées aux premières années de scolarité. Ces ressources sont accessibles via le web, les appareils mobiles et le format imprimé. L'UNESCO a notamment entrepris des initiatives pour soutenir divers pays à travers des campagnes de traduction, ciblant en particulier les langues autochtones et les langues insuffisamment desservies. Par exemple, des ouvrages ont été traduits dans cinq langues minoritaires au **Bangladesh**, douze langues au **Ghana** et trente et une langues locales en **Indonésie**, permettant un accès inédit aux ressources éducatives et contribuant à la revitalisation linguistique.

 Le Guide de formation à la consolidation de la paix pour **l'Éthiopie** (The Peacebuilding Training Guide for Ethiopia, 2020)<sup>16</sup> est une ressource destinée à l'appui de la formation et de la pratique des enseignants. Il contient des supports pédagogiques favorisant un apprentissage actif, expérientiel, collaboratif et basé sur la discussion autour de la paix. Adoptant une approche contextualisée, ce guide présente d'abord le contexte du conflit en Éthiopie, puis explore les rôles de toutes les personnes dans la construction de la paix, y compris celui des femmes. Ancré dans des pédagogies transformatrices de consolidation de la paix, le matériel pédagogique proposé repose sur des concepts et compétences fondamentaux en matière de paix, mais il accompagne également les apprenants vers une participation critique et créative à l'édification d'une société plus juste et pacifique.

15 Global Digital Library. n.d. <https://digitallibrary.io/>

16 UNESCO. 2020. *Peacebuilding Training Guide for Ethiopia*. <https://gcedclearinghouse.org/resources/peacebuilding-training-guide-ethiopia>

## Ressources

UNESCO. 2019. *Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL)*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373755/PDF/373755eng.pdf.multi.page=11>

UNESCO. 2020. *Peacebuilding training guide for Ethiopia*. <https://gcedclearinghouse.org/resources/peacebuilding-training-guide-ethiopia>

UNESCO. 2022. *Using digital tools to support classroom-based sexuality education*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383112>

UNESCO. 2024a. *Unmasking racism: guidelines for educational materials*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000388802>

UNESCO. 2024b. *Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389901>

UNESCO. 2025. *Les langues comptent : orientations mondiales pour l'éducation multilingue*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392809>

UNESCO. s.d. Enseigner et apprendre avec le patrimoine vivant : ressources pour les enseignants – Patrimoine culturel immatériel. <https://ich.unesco.org/fr/ressources-pour-les-enseignants-01180>

UNESCO-UNEVOC. s.d. Open Educational resources for TVET. <https://unevoc.unesco.org/home/OER+for+TVET>

## Section 3.3.4. : Environnements d'apprentissage

Les environnements d'apprentissage s'étendent au-delà des salles de classe et des établissements scolaires traditionnels pour inclure le foyer, les espaces communautaires, culturels et naturels tels que les musées, les sites patrimoniaux et les parcs ou réserves naturelles. Ils dépassent également les espaces physiques pour englober les espaces numériques et hybrides, où des apprenants et des communautés diversifiés se rencontrent, se connectent, interagissent, apprennent et cocréent les valeurs et les normes nécessaires à la construction d'expériences éducatives riches, orientées vers une paix durable et un développement durable.

Les environnements d'apprentissage sont influencés par les contextes et doivent inévitablement répondre à leurs spécificités. Des défis majeurs subsistent pour garantir que ces environnements soient adéquatement équipés, véritablement accessibles, inclusifs, exempts de toute forme de discrimination et de violence, sains, adaptables et favorables à l'épanouissement de toutes et tous, apprenants comme enseignants. Pour y parvenir, il est nécessaire de lever les obstacles liés aux inégalités socio-économiques, aux barrières géographiques, culturelles et linguistiques, ainsi qu'aux insuffisances en matière d'infrastructures. De même, les problèmes persistants tels que le racisme, la violence fondée sur le genre et les discours de haine, qui compromettent la sécurité et nuisent aux résultats d'apprentissage, doivent être traités en urgence. Enfin, l'intégration rapide des outils numériques ouvre de nouvelles perspectives pour élargir l'accès à l'éducation, mais entraîne également des défis, comme la fracture numérique et la cyberintimidation, qui exigent des mesures pour garantir l'inclusivité et la sécurité des espaces d'apprentissage virtuels.

L'impératif de changement est clair : chacun doit agir pour cultiver des environnements d'apprentissage qui permettent aux apprenants de s'épanouir et qui protègent et autonomisent chaque apprenant, enseignant et membre du personnel éducatif. De tels efforts ne sont possibles qu'à travers des changements systémiques qui transforment les environnements d'apprentissage en espaces plus accessibles, sûrs, sains et inclusifs, qui promeuvent les droits humains et favorisent la poursuite collective d'un monde plus instruit, juste, équitable et pacifique.



### Recommandations clés

Aux paragraphes 39 à 41, la Recommandation de 2023 énonce les actions prioritaires suivantes pour améliorer les environnements d'apprentissage, en tenant compte des différents contextes :

- ▶ **Assurer l'inclusivité et la sécurité** au sein d'environnements d'apprentissage qui protègent à la fois la sécurité physique et le bien-être psychosocial. Cela implique de garantir que tous les espaces d'apprentissage, physiques comme numériques, soient accessibles à tous, en portant une attention particulière aux personnes traditionnellement exclues en raison de leur appartenance à des groupes vulnérables ou défavorisés : personnes en situation de handicap, femmes et filles, peuples autochtones, minorités, réfugiés, migrants ou personnes déplacées, ou encore personnes affectées par des questions de santé, d'activité professionnelle ou une situation de crise. Les infrastructures doivent répondre à la diversité des attentes et des besoins d'apprentissage et être conçues pour déconstruire les préjugés et promouvoir la diversité culturelle. Les apprenants doivent être protégés contre le harcèlement et toutes formes de violence, y compris dans les environnements d'apprentissage en ligne, face aux menaces de cyberharcèlement, aux violences sexistes ou aux violences liées aux conflits.
- ▶ **Soutenir l'apprentissage tout au long de la vie** grâce à des dispositifs éducatifs diversifiés qui offrent des expériences d'apprentissage variées et complémentaires, y compris l'apprentissage expérientiel et les stages sociaux. Cela élargit l'accès à l'éducation et enrichit les expériences des apprenants, en garantissant que les opportunités éducatives se poursuivent tout au long de la vie et dans toutes ses dimensions. L'apprentissage peut ainsi se dérouler sur le lieu de travail, dans des musées, des sites naturels, des clubs sportifs, des lieux culturels, des centres communautaires ou de santé, des espaces artistiques, des lieux publics, etc.
- ▶ **Promouvoir la participation inclusive** en encourageant l'implication active de tous les apprenants, du personnel enseignant, des familles et des communautés – y compris celles issues de groupes

vulnérables ou défavorisés – dans l'élaboration des politiques éducatives et dans la gouvernance des environnements d'apprentissage. Il s'agit de créer des environnements où élèves, familles et communautés contribuent de manière significative à la création d'espaces sûrs et inclusifs.

- ▶ **Fournir des infrastructures et des services adaptés**, incluant des installations d'eau et d'assainissement, des effectifs suffisants et des services spécialisés répondant aux attentes et besoins des apprenants. Cela peut comprendre des services de garde d'enfants, de jeunesse, de santé scolaire, de soutien en santé mentale et psychosocial, des programmes nutritionnels et des mécanismes d'orientation vers des services de santé et de protection spécialisés. Une aide financière, sous forme de bourses, de repas scolaires ou de transport, doit également être prévue pour soutenir les apprenants issus de milieux moins favorisés.
- ▶ **Mettre à profit la technologie au service de l'équité et de l'inclusion, et élargir l'accès numérique à l'éducation pour prévenir et combler la fracture numérique.** Développer des plateformes d'apprentissage numérique sûres, inclusives et accessibles, intégrant des dispositifs de protection adaptés, afin que les technologies numériques contribuent à réduire les obstacles à l'éducation et constituent des espaces d'apprentissage sécurisés et sans limites, tout en protégeant les données personnelles et sensibles et en préservant les apprenants contre les violences et le harcèlement en ligne.



## Questions de réflexion

La réflexion autour des questions suivantes peut contribuer à opérationnaliser les recommandations clés en vue de garantir les droits, la sécurité et le bien-être de tous les participants dans les environnements d'apprentissage.

*Promotion de la non-violence, de l'inclusivité, des droits humains et du développement durable*

- ▶ Dans quelle mesure les environnements d'apprentissage actuels sont-ils conçus pour être sûrs, inclusifs et accessibles à tous les apprenants, en particulier ceux issus de populations vulnérables et marginalisées ?
- ▶ Quelles mesures sont en place pour garantir que tous les outils et plateformes d'apprentissage soient inclusifs et protégés contre toutes formes de violence et de discrimination ?
- ▶ Comment les autorités éducatives répondent-elles au besoin d'un soutien infrastructurel et psychosocial favorisant la santé physique et mentale ainsi que le bien-être, tout en enrichissant les expériences d'apprentissage, notamment dans les pays touchés par des crises ?
- ▶ Comment les différentes formes de violence dans les environnements d'apprentissage sont-elles identifiées et traitées à travers l'éducation, les politiques scolaires ainsi que les pratiques pédagogiques ?
- ▶ Comment les établissements éducatifs intègrent-ils des pratiques durables et favorisent-ils le lien avec la nature au sein des environnements d'apprentissage ?
- ▶ Les écoles se fixent-elles des objectifs environnementaux et procèdent-elles à des audits périodiques sur le climat scolaire ?
- ▶ Les écoles procèdent-elles régulièrement à des audits et évaluations de leurs environnements d'apprentissage physiques, virtuels et psychosociaux afin de garantir le respect des normes établies, non seulement en matière d'apprentissage, mais aussi de protection, de sécurité et d'inclusivité ?
- ▶ Les écoles intègrent-elles les normes nationales et/ou locales relatives à des environnements d'apprentissage physiques, virtuels et psychosociaux sûrs, inclusifs, durables et favorisant la santé dans leur planification et leur conception ?
- ▶ Les écoles ont-elles élaboré des politiques et programmes systémiques de lutte contre la violence et le harcèlement, comprenant des protocoles clairs d'intervention et de soutien ?
- ▶ Les écoles ont-elles mis en place des codes de conduite prévoyant une tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de racisme, de discrimination et de violence, et ceux-ci sont-ils appliqués et respectés ?

- ▶ L'école met-elle en relation l'ensemble des apprenants et des enseignants avec les services essentiels de protection, de soins et de soutien en matière de santé et de bien-être ?

*Apprentissage au-delà de la salle de classe traditionnelle*

- ▶ Les politiques éducatives favorisent-elles l'intégration des sites numériques, naturels et culturels dans les programmes et les activités afin de promouvoir l'apprentissage au-delà des salles de classe traditionnelles ?
- ▶ Les élèves sont-ils encouragés à contribuer activement à leur propre éducation et à apprendre les uns des autres (apprentissage par les pairs) de manière structurée ?
- ▶ L'apprentissage ancré dans un lieu est-il intégré afin de renforcer la conscience culturelle et environnementale, la pertinence de l'éducation, la collaboration et l'engagement des apprenants, ainsi que leur lien avec les communautés ?
- ▶ Les écoles s'efforcent-elles d'élargir les espaces d'apprentissage physiques, numériques et hybrides pour offrir des expériences éducatives plus dynamiques et complètes ?

*Mobilisation des enseignants et des apprenants dans la conception des espaces d'apprentissage*

- ▶ Dans quelle mesure les directions d'établissement disposent-elles des capacités, des mécanismes, des outils et des procédures nécessaires pour garantir que les espaces d'apprentissage soient exempts de toute forme de discrimination et de violence ?
- ▶ Les élèves se voient-ils confier des rôles de leadership au sein de l'école, par exemple, comme coordinateurs d'activités ou facilitateurs de discussions, et ont-ils la possibilité de jouer un rôle actif dans l'apprentissage plutôt que de se limiter à recevoir de l'information ?
- ▶ Existe-t-il des mesures et des possibilités de participation des apprenants, des familles et des enseignants aux processus décisionnels en matière d'éducation ?



## Mise en œuvre dans les systèmes éducatifs

Le tableau ci-après présente des exemples d'actions visant à améliorer les environnements d'apprentissage aux différents niveaux et dans les divers types d'éducation.


**Tableau 7. Exemples d'actions possibles en matière d'environnements d'apprentissage**


Niveau/type d'éducation	Exemples d'actions
<p><b>Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer les mécanismes existants, tels que les associations de parents d'élèves (APE), ou mettre en place de nouvelles plateformes et partenariats école-communauté afin de sensibiliser les parents aux environnements d'apprentissage sûrs pour les enfants. Par exemple, organiser des réunions de travail ou des sessions thématiques pour les APE, ou encore proposer des activités culturelles, artistiques ou sportives ouvertes à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>▶ Élaborer et mettre en œuvre des formations destinées aux parents et aux personnes en charge des enfants afin de les soutenir dans leur rôle éducatif, notamment sur des sujets tels que l'introduction sécurisée des outils numériques. Ces formations devraient aborder les questions liées au contrôle parental, à la protection de la vie privée, aux risques en ligne, ainsi qu'aux moyens de renforcer la résilience, l'esprit critique et la bienveillance des enfants avant même qu'ils n'accèdent à des activités en ligne.</li> </ul>
<p><b>Enseignement primaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Concevoir et mettre en œuvre des événements sportifs inclusifs adaptés à tous les enfants, quels que soient leur genre ou leurs capacités physiques, afin de promouvoir la santé physique et l'esprit d'équipe dans des environnements bienveillants.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mettre en place des espaces de bien-être dans les écoles, où les élèves peuvent se rapprocher de la nature et pratiquer des activités de détente et de gestion du stress, telles que la lecture, l'écriture, le dessin, la pleine conscience et la méditation.</li> <li>▶ Impliquer les élèves dans la décoration des salles de classe avec leurs propres productions artistiques, afin de renforcer la fierté de leur travail et rendre les espaces plus accueillants et attrayants pour les jeunes apprenants.</li> <li>▶ Favoriser les dispositions circulaires ou en petits groupes dans la classe.</li> <li>▶ Mettre en place des programmes de mentorat par les pairs, où des élèves plus âgés accompagnent les plus jeunes, afin de promouvoir une culture de soin et de soutien qui dépasse le cadre purement scolaire. Ces programmes peuvent également s'étendre au sport, à la culture et aux arts.</li> <li>▶ Créer des espaces d'apprentissage en plein air dans l'enceinte de l'école afin de renforcer le lien avec la nature.</li> <li>▶ Encourager les sorties scolaires dans des lieux culturels, patrimoniaux et naturels locaux pour soutenir l'apprentissage en dehors de la salle de classe.</li> <li>▶ Promouvoir les travaux dirigés par les élèves et les projets de groupe.</li> <li>▶ Mettre en place des éco-délégués dans les écoles pour promouvoir des actions en faveur du climat et encourager la protection de l'environnement dans l'établissement.</li> <li>▶ Fournir des repas scolaires afin de garantir que tous les élèves disposent de l'apport nutritionnel nécessaire à leur apprentissage et leur épanouissement.</li> <li>▶ Assurer des espaces d'apprentissage sûrs, inclusifs et porteurs d'égalité entre les genres, en intégrant l'éducation complète à la sexualité et des mesures de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre en milieu scolaire.</li> </ul>
<b>Enseignement secondaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer la participation des élèves à la conception des environnements d'apprentissage, par exemple, à travers des pratiques de budgétisation participative leur permettant de proposer des choix sur l'utilisation des fonds pour améliorer les infrastructures scolaires.</li> <li>▶ Mettre en place des programmes de mentorat par les pairs, où des élèves plus âgés accompagnent les plus jeunes, afin de promouvoir une culture de soin et de soutien qui dépasse le cadre purement scolaire.</li> <li>▶ Créer des clubs, groupes ou associations dirigés par les élèves sur des thématiques telles que la santé et le bien-être, la durabilité, l'inclusion et l'égalité entre les genres, la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale, entre autres. Veiller à ce que ces espaces favorisent l'apprentissage entre pairs mais, surtout, à ce qu'ils incluent les élèves dans tous les aspects de la prise de décision (élaboration de codes de conduite à l'échelle de l'école, choix des contenus d'apprentissage, activités sportives et culturelles, etc.).</li> <li>▶ Encourager les sorties scolaires dans des lieux culturels, patrimoniaux et naturels locaux pour soutenir l'apprentissage en dehors de la salle de classe.</li> </ul>
<b>Enseignement supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer la gouvernance collégiale et associer les étudiants à tous les niveaux de la prise de décision institutionnelle.</li> <li>▶ Proposer des formations de premiers secours en santé mentale pour les étudiants et le personnel, afin de reconnaître et répondre aux problèmes de santé mentale, et créer un environnement bienveillant répondant aux besoins de la communauté universitaire.</li> <li>▶ Mettre à disposition des ressources institutionnelles et un soutien pour des activités civiques, communautaires et de terrain, telles que des sorties pédagogiques, des festivals et des foires locales.</li> <li>▶ Cocréer avec les apprenants des espaces où ils peuvent se détendre ou discuter en toute confidentialité (entre eux ou avec le personnel) des questions liées à la santé mentale. Ces espaces doivent intensifier les efforts globaux visant à garantir que tous les environnements soient sûrs, inclusifs et favorables à ce type d'échanges.</li> <li>▶ Organiser des séminaires sur la diversité et l'inclusion abordant des thématiques telles que les compétences interculturelles, les pratiques de lutte contre les discriminations (y compris la discrimination fondée sur le genre) et la communication inclusive, afin de renforcer la culture du campus.</li> </ul>

<b>Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer les capacités des étudiants à cocréer des espaces sûrs, inclusifs et accueillants. Par exemple, intégrer des formations entre pairs ou des modules de programme sur des questions telles que la santé physique et mentale et le bien-être, les violences (en ligne et hors ligne) et les moyens d'y faire face.</li> <li>▶ Promouvoir des modèles de mentorat et d'apprentissage pratique en mobilisant les espaces et savoirs locaux et en établissant des partenariats avec des représentants des communautés.</li> </ul>
<b>Apprentissage et éducation des adultes (AEA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Garantir des modalités d'apprentissage flexibles afin de répondre à la diversité des besoins des apprenants adultes, en veillant à ce que l'éducation soit accessible à tous.</li> <li>▶ Organiser des ateliers communautaires sur la santé traitant de sujets pertinents pour les apprenants adultes, tels que la gestion du stress, la nutrition, les modes de vie durables, la participation citoyenne et la reddition de comptes, ainsi que la prévention des maladies chroniques.</li> </ul>
<b>Éducation non formelle et apprentissage informel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer des espaces ou stands de jeux mobiles qui favorisent le jeu inclusif dans différents quartiers et encouragent les enfants à interagir dans un environnement sûr.</li> <li>▶ Mettre en place des bibliothèques mobiles d'apprentissage offrant des supports d'apprentissage, un accès à Internet et des ressources sur les opportunités d'emploi et la résolution des conflits, afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et l'inclusion numérique dans les zones reculées ou mal desservies.</li> <li>▶ Organiser des festivals communautaires célébrant l'apprentissage à travers des ateliers, des représentations et des expositions. Proposer des sessions sur l'engagement civique et la résilience communautaire, afin de stimuler la participation communautaire et l'apprentissage tout au long de la vie.</li> </ul>


## Exemples


 Au **Yémen**, dans le cadre de la phase pilote et de la contextualisation du cadre mondial des « Happy Schools »<sup>17</sup> (Écoles Heureuses) de l'UNESCO, des enseignants ont été formés aux principes fondamentaux de la psychologie positive, qu'ils ont ensuite appliqués dans leurs classes. Ils ont notamment réorganisé l'aménagement des salles, ajouté des décorations réalisées par les élèves et multiplié les occasions pour ceux-ci de partager leurs travaux entre eux. Ces changements simples et peu coûteux ont permis de stimuler la créativité et la coopération des élèves, tout en réduisant leur anxiété, contribuant ainsi à instaurer un environnement scolaire plus positif et inclusif.

 Le programme néerlandais « Healthy School »<sup>18</sup> vise à promouvoir la santé et la sécurité dans les écoles primaires et secondaires du **Royaume des Pays-Bas**. Il met l'accent sur l'intégration de la promotion de la santé dans les politiques et les activités scolaires, en invitant les établissements à choisir des thématiques pertinentes, telles que l'éducation à la santé, l'environnement scolaire ou encore le bien-être des élèves. Les écoles sont encouragées à développer leurs propres initiatives, souvent avec un appui financier, afin de créer des environnements d'apprentissage sains et sûrs qui tiennent compte des dimensions physiques, émotionnelles et sociales de la santé. Dans le cadre d'un effort européen plus large visant à promouvoir la santé en milieu scolaire, ce programme aide les établissements à adapter leurs activités de promotion de la santé aux besoins locaux tout en s'alignant sur les meilleures pratiques internationales.

17 UNESCO. 2024. *Pourquoi le monde a besoin d'écoles heureuses : Rapport mondial sur le bonheur dans et pour l'apprentissage*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392189>

18 Netherlands National Institute for Public Health and the Environment (Institut national néerlandais pour la santé publique et l'environnement) : <https://www.rivm.nl/en/healthy-school>

 En **Argentine**, un bâtiment entièrement autonome et hors réseau accueille une école primaire destinée à une petite communauté située au bord d'une lagune côtière classée réserve naturelle par l'UNESCO. Le bâtiment est entretenu par ses habitants. Par exemple, son système d'approvisionnement en eau repose notamment sur la collecte des eaux de pluie, permettant d'entretenir un potager intérieur qui nourrit la communauté tout en contribuant à stabiliser la température et l'humidité intérieures. Ainsi, l'environnement d'apprentissage devient lui-même un vecteur pédagogique, en cohérence avec l'objectif institutionnel visant à promouvoir une culture de coexistence harmonieuse avec un milieu naturel exceptionnel.<sup>19</sup>

 Le **réseau de l'UNESCO** a soutenu des approches globales de l'établissement scolaire en matière d'EDD et d'ECM, qui amènent les apprenants à sortir de la salle de classe pour s'impliquer dans leur communauté, apprendre à travers l'action et contribuer à bâtir des sociétés plus durables et justes. Le projet Sandwatch en est un exemple : il s'agit d'une initiative éducative mondiale lancée en 1998 dans le cadre du réseau des Caraïbes et qui s'est depuis étendue à plus de 50 pays dans le monde. Les participants y mènent des activités telles que la mesure de l'érosion des plages, l'évaluation de la qualité de l'eau et la documentation de l'impact humain sur l'environnement. Son approche interdisciplinaire permet non seulement de renforcer la culture scientifique, mais aussi de promouvoir l'engagement communautaire, la coopération et la résilience face au changement climatique. Ce projet illustre également que l'éducation dépasse le cadre de la classe et implique l'ensemble des acteurs de la société. Les activités de Sandwatch et l'implication des jeunes dans leur mise en œuvre ont permis de rassembler des communautés éloignées autour d'un objectif commun et d'offrir aux jeunes un environnement d'apprentissage plus holistique.

<sup>19</sup> Monitoring and evaluating climate communication and education project (MECCE) : [https://mecce.ca/case\\_study/case-study-argentina/](https://mecce.ca/case_study/case-study-argentina/). Le rapport complet sur le projet est disponible ici : <https://mecce.ca/publications/the-whole-school-approach-in-action-a-year-with-primary-school-no-12-mar-chiquita-argentina-case-study-full-report/>

## Ressources

- UNESCO. 2002. *Le Patrimoine mondial entre les mains des jeunes : connaître, aimer, agir ; kit éducatif à l'usage des enseignants*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000129078>
- UNESCO. 2024a. *Normes de qualité des écoles vertes : pour des cadres d'apprentissage verts*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391222>
- UNESCO. 2024b. *Pourquoi le monde a besoin d'écoles heureuses. Rapport mondial sur le bonheur dans et pour l'apprentissage*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392189>
- UNESCO ; OMS. 2021. *Making every school a health-promoting school. Global standards and indicators*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377948>
- UNESCO ; UNICEF. 2024. *Building strong foundations. How to include the whole school in foundational education for health and well-being*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389753>

## Section 3.3.5 : Développement et formation des enseignants, du personnel éducatif et des éducateurs

Les enseignants et les éducateurs sont au cœur de l'éducation. Toutefois, la profession enseignante doit être soutenue afin de se transformer en un corps de métier mieux reconnu, valorisé, qualifié et bénéficiant d'une rémunération et d'une protection adéquates. Un corps de métier qui privilégie la collaboration plutôt que la compétition, qui adopte des pédagogies fondées sur le soin, la compassion et la solidarité, qui cocrée et dispense des contenus contextualisés permettant aux apprenants de développer une réflexion critique, des compétences sociales et émotionnelles et la capacité de contribuer à une transformation positive de la société. Cette transformation suppose un changement de paradigme : considérer les enseignants et le personnel éducatif non plus comme de simples exécutants de politiques, de cadres de référence, de contenus curriculaires ou de directives pédagogiques, mais comme des praticiens réflexifs, des producteurs de savoirs et des partenaires dans l'élaboration des politiques. Elle suppose également de doter les enseignants des compétences nécessaires pour transmettre les supports avec une approche centrée sur l'apprenant, en mettant l'accent autant sur les méthodes pédagogiques que sur les contenus.

Cependant, de nombreux défis persistent : salaires peu attractifs, conditions de travail difficiles, absence de formation adéquate ou d'opportunités de développement professionnel, entre autres. La Recommandation de 2023 réaffirme l'urgence de lever ces obstacles. Elle souligne également l'importance d'un renforcement des capacités conduit par les enseignants eux-mêmes, tout au long de la vie et dans toutes ses dimensions, afin que ceux-ci incarnent les savoirs, compétences et valeurs à transmettre aux générations présentes et futures. Cet enjeu est crucial, en particulier pour les efforts visant à concrétiser la vision de l'éducation et du monde portée par la Recommandation de 2023 : une vision de paix, de droits humains, de santé et de bien-être, et de durabilité.



### Recommandations clés

La Recommandation de 2023 offre l'occasion de repenser et de réaffirmer l'importance du développement des enseignants, du personnel éducatif et des éducateurs en tant qu'acteurs centraux de la transformation de l'éducation, comme indiqué aux paragraphes 45 et 46. La mise en œuvre de la Recommandation de 2023 appelle à :

- ▶ **Reconnaître, motiver et autonomiser les enseignants en faveur du changement transformateur.** La Recommandation de 2023 met en avant le rôle du personnel enseignant dans la réalisation des finalités qu'elle énonce. Elle appelle les systèmes éducatifs à « reconnaître sa contribution, l'écouter, et améliorer son statut et ses conditions de travail, en valorisant son rôle dans la société, en lui faisant confiance, en le sélectionnant, en le soutenant, en le préparant et en l'habilitant à servir les objectifs de la présente Recommandation ».<sup>20</sup>
- ▶ **Encourager le développement de la citoyenneté mondiale des éducateurs, éclairée par leurs propres contextes locaux.** Le développement professionnel doit envisager les enseignants non seulement comme praticiens mais également comme intellectuels. Les éducateurs peuvent être accompagnés pour mieux comprendre la Recommandation de 2023 ainsi que leur rôle dans leurs

<sup>20</sup> Paragraphe 42 de la Recommandation de 2023, disponible ici : <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommandation-education-peace-and-human-rights-international-understanding-cooperation-fundamental?hub=87862>

contextes locaux et nationaux et dans le monde au sens large, et pour analyser et relever les défis propres à leurs environnements immédiats – salle de classe, établissement scolaire, communauté et au-delà. En conséquence, le développement professionnel doit renforcer cette connaissance et cette conscience à la fois locales et mondiales, ainsi que les dispositions et compétences nécessaires pour agir conformément aux Principes directeurs de la Recommandation de 2023.

- ▶ **Offrir aux éducateurs des occasions de participer et de collaborer dans le cadre d'échanges, de réseaux interdisciplinaires solides et d'environnements de coopération.** Cela commence par la garantie d'un corps enseignant diversifié qui reflète la richesse de la communauté dans son ensemble. Il s'agit également de mettre en relation les éducateurs avec d'autres institutions publiques, associations et réseaux d'acteurs du système – notamment les enseignants, les autres personnels éducatifs, les apprenants, les autorités éducatives, les communautés locales, les professionnels de la culture, les artistes, les peuples autochtones et leurs porteurs de patrimoine, ainsi que les parents. Le dialogue et les approches collaboratives peuvent favoriser l'adoption de pratiques efficaces et la co-élaboration de programmes, d'initiatives, de supports et de ressources éducatives. Les éducateurs doivent également avoir la possibilité de collaborer avec des enseignants d'autres disciplines et de cocréer de nouveaux supports et ressources en cohérence avec la Recommandation de 2023.
- ▶ **Favoriser des environnements sûrs pour les éducateurs.** La sécurité physique et psychosociale des éducateurs doit être garantie. Dans le cadre de leur apprentissage tout au long de la vie et de leur pratique professionnelle, les enseignants doivent avoir accès à l'information et à la possibilité d'exprimer librement leurs opinions. Les environnements d'enseignement et d'apprentissage doivent être exempts de violence et protégés des conflits, et les enseignants doivent être accompagnés dans l'enseignement de sujets sensibles tels que le traitement du passé. Cela nécessite d'écouter les besoins des enseignants et également de collaborer avec les parents et les communautés.
- ▶ **Permettre aux éducateurs de collaborer et d'échanger entre eux sur des sujets sensibles.** Les enseignants ont besoin d'une formation initiale et continue, notamment en matière d'apprentissage social et émotionnel et des pédagogies associées, pour aborder les dimensions politiques plus larges de l'éducation. Ils doivent être préparés à dispenser une éducation complète à la sexualité, de qualité et fondée sur les droits, transformatrice en matière de genre ; une éducation à la gestion de l'éco-anxiété et du changement climatique ; et une éducation à la paix, aux droits humains et à la résolution des conflits, impliquant d'aborder des thèmes tels que les passés violents ou la prévention des discours de haine. Comme cette éducation suppose de remettre en question des structures socioculturelles, mais aussi de développer des compétences pour un engagement critique et empathique, il est essentiel de créer des espaces où les enseignants puissent interroger et discuter en permanence de sujets difficiles. Ils doivent également se sentir intégrés au sein d'une communauté de pratique plus large et être soutenus par des formations continues, des supports pédagogiques et une administration attentive. Plus encore, ce sentiment d'appartenance et de solidarité mutuelle peut contribuer à combler le fossé social et émotionnel entre enseignants, ainsi qu'entre apprenants, enseignants et l'ensemble du personnel scolaire, permettant à chacun d'être à la fois vulnérable et soutenu.



## Questions de réflexion

L'ensemble des acteurs du système éducatif – y compris les responsables de l'élaboration des politiques relatives aux éducateurs, les formateurs d'enseignants, le personnel de l'éducation, les administrateurs et d'autres acteurs, tant à l'intérieur qu'au-delà de l'éducation formelle – peuvent réfléchir aux implications de la Recommandation de 2023 pour les éducateurs sous différents angles, en s'appuyant sur les questions suivantes.

### *Formation*

- ▶ Dans quelle mesure la formation des enseignants intègre-t-elle et prépare-t-elle les nouveaux enseignants à aborder, avec leurs élèves, les enjeux actuels aux niveaux local, national et mondial de manière interdisciplinaire ?
- ▶ Les normes professionnelles des enseignants, y compris les codes de conduite, sont-elles élaborées conjointement avec eux et fondées sur les principes de démocratie, de paix, de droits humains, de durabilité, de santé et de bien-être, ainsi que d'éducation à la citoyenneté mondiale ?
- ▶ Dans quelle mesure les enseignants sont-ils formés à des pédagogies culturellement pertinentes et à l'analyse et la transformation des héritages du passé, par exemple, le colonialisme ou les atrocités du passé ?
- ▶ Les enseignants bénéficient-ils d'une formation initiale et continue sur les pédagogies transformatrices en matière de genre ?
- ▶ Quels mécanismes existent pour favoriser des parcours d'apprentissage flexibles grâce à la reconnaissance et à l'accréditation des qualifications et des acquis de l'expérience antérieure ?
- ▶ Quelles possibilités de formation sont offertes aux éducateurs pour adopter des méthodes d'enseignement centrées sur l'apprenant, afin de contribuer au développement de la pensée critique et des compétences sociales et émotionnelles des élèves ?
- ▶ Quelles possibilités de formation sont offertes aux éducateurs pour développer leurs connaissances des divers systèmes de savoirs, cultures et modes de vie, ainsi que leur conscience globale et leur compréhension des technologies numériques, afin d'améliorer leur enseignement des droits humains, de la paix, du développement durable et de la citoyenneté mondiale ?
- ▶ Quelles possibilités de formation sont proposées aux enseignants pour développer leurs connaissances des technologies numériques et de l'éducation aux médias et à l'information, pour eux-mêmes et pour leurs élèves ?

### *Développement professionnel continu*

- ▶ Quelles sont les possibilités d'apprentissage et de formation continue offertes aux éducateurs pour se tenir au courant des évolutions actuelles et des bonnes pratiques ?
- ▶ De quelle manière le système éducatif soutient-il le développement professionnel des enseignants en lien avec d'autres acteurs clés du système ?
- ▶ Comment les capacités éducatives des professionnels et praticiens de la culture sont-elles soutenues ?

### *Collaboration, échanges et liberté d'expression*

- ▶ Dans quelle mesure le système éducatif offre-t-il aux enseignants la capacité d'agir, l'autonomie, le temps et les ressources nécessaires pour créer, collaborer, dialoguer et mener des recherches, y compris de manière interdisciplinaire et inter-établissements ?
- ▶ Tous les éducateurs ont-ils accès aux informations et compétences dont ils ont besoin, et disposent-ils d'espaces sûrs pour questionner, contester, débattre et dialoguer avec d'autres acteurs du système ?
- ▶ Les programmes de financement soutiennent-ils les échanges entre enseignants, tant au niveau national qu'international ?
- ▶ Dans quelle mesure les politiques soutiennent-elles la liberté d'expression des éducateurs, ainsi que leur droit au débat et au partage d'opinions ?




## Mise en œuvre dans les systèmes éducatifs


**Tableau 8. Exemples d'actions possibles en matière de développement et formation des enseignants, du personnel éducatif et des éducateurs**

Niveau et type d'éducation	Exemples d'actions à entreprendre
<b>Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Renforcer les capacités des enseignants et de la profession enseignante au sens large, notamment en leur fournissant des supports gratuits et accessibles, et en les accompagnant pour qu'ils soient conscients des inégalités et des inéquités structurelles et s'attachent à les réduire par leur enseignement.</li> <li>▶ Offrir des possibilités de développement professionnel intégrant des approches fondées sur le jeu et des méthodologies d'apprentissage social et émotionnel ancrées dans l'éducation à la paix, aux droits humains, à l'égalité des genres, au développement durable, à l'apprentissage social et émotionnel et à la citoyenneté mondiale.</li> </ul>
<b>Enseignement primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer un réseau de communautés professionnelles d'apprentissage et de recherche pour les enseignants du primaire, afin de partager des pratiques efficaces d'enseignement de la paix, des droits humains, du changement climatique, de la santé et du bien-être, de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation au développement durable.</li> <li>▶ Renforcer les capacités des enseignants et éducateurs à intégrer l'apprentissage social et émotionnel et d'autres pédagogies affectives.</li> <li>▶ Apporter un soutien aux enseignants pour leur permettre d'adopter des méthodologies d'enseignement centrées sur l'apprenant.</li> <li>▶ Impliquer les enseignants dans la prise de décision au niveau de l'école et garantir la liberté d'expression et d'opinion des enseignants et du personnel éducatif, en particulier des plus marginalisés (par exemple, les femmes, les minorités, les peuples autochtones).</li> <li>▶ Soutenir les échanges nationaux et internationaux d'enseignants pour renforcer la conscience mondiale ainsi que les apprentissages interculturels et interdisciplinaires.</li> </ul>
<b>Enseignement secondaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Allouer du temps aux enseignants pour apprendre et échanger sur la mise en œuvre d'initiatives d'apprentissage fondé sur les défis, à travers les disciplines, les niveaux et les classes.</li> <li>▶ Favoriser la création de communautés de pratique interdisciplinaires pour les enseignants, centrées sur l'éducation à la paix, aux droits humains, au changement climatique, à la santé et au bien-être, à la citoyenneté mondiale et au développement durable.</li> <li>▶ Renforcer les capacités des enseignants et éducateurs à intégrer l'apprentissage social et émotionnel et d'autres pédagogies affectives.</li> <li>▶ Apporter un soutien aux enseignants pour leur permettre d'adopter des méthodologies d'enseignement centrées sur l'apprenant.</li> <li>▶ Impliquer les enseignants dans la prise de décision au niveau de l'école et garantir la liberté d'expression et d'opinion des enseignants et du personnel éducatif, en particulier des plus marginalisés (par exemple, les femmes, les minorités, les peuples autochtones).</li> <li>▶ Soutenir les échanges internationaux d'enseignants pour renforcer la conscience mondiale ainsi que les apprentissages interculturels.</li> <li>▶ Apporter un soutien aux enseignants pour l'enseignement des passés difficiles.</li> </ul>

<p><b>Enseignement supérieur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Veiller à ce que les questions relatives à la paix, aux droits humains, au changement climatique, à la santé et au bien-être, à l'éducation à la citoyenneté mondiale et à l'éducation au développement durable soient intégrées de manière transversale dans la formation initiale des enseignants et les initiatives de développement professionnel.</li> <li>▶ Garantir la liberté d'expression et d'opinion des enseignants et du personnel éducatif, en particulier des plus marginalisés (par exemple, les femmes, les minorités, les peuples autochtones).</li> <li>▶ Renforcer la gouvernance collégiale et la prise de décision inclusive dans l'enseignement supérieur.</li> </ul>
<p><b>Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Offrir aux formateurs de l'EFTP un apprentissage interdisciplinaire pour soutenir la contextualisation des formations techniques et professionnelles et l'intégration transversale de l'éducation à la citoyenneté mondiale.</li> <li>▶ Encourager les apprentissages en alternance, l'apprentissage en milieu professionnel, la reconnaissance des acquis de l'expérience et d'autres mesures favorisant l'apprentissage intergénérationnel et non formel.</li> <li>▶ Garantir la liberté académique d'expression et d'opinion des enseignants et du personnel éducatif, en particulier des plus marginalisés (par exemple, les femmes, les minorités, les peuples autochtones).</li> </ul>
<p><b>Apprentissage et éducation des adultes (AEA)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Soutenir des réseaux au sein de la communauté de l'AEA, ancrés dans le développement de la conscience mondiale et de la croissance des apprenants adultes.</li> <li>▶ Développer des plateformes numériques de ressources pour les enseignants d'adultes, assorties de normes et de mécanismes de contrôle de la qualité et de vérification des informations.</li> </ul>
<p><b>Éducation non formelle et apprentissage informel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Soutenir les enseignants dans l'établissement de liens et/ou de partenariats avec les institutions locales afin de mettre en œuvre des initiatives communautaires réunissant la paix, les droits humains, le changement climatique, l'apprentissage social et émotionnel, la santé mentale, la santé et le bien-être, la citoyenneté mondiale et le développement durable.</li> </ul>

## Exemples

 En **Égypte**, la *Educate Me Foundation* gère une école communautaire et un programme de développement professionnel pour les enseignants visant à autonomiser les enseignants, les apprenants et les responsables scolaires afin qu'ils deviennent des apprenants tout au long de la vie et soient moteurs d'innovations locales face aux défis éducatifs. La Fondation met l'accent sur l'importance des valeurs et travaille sur l'état d'esprit des enseignants et des élèves tout en leur offrant respect et dignité. Durant la pandémie, les enseignants se sont appuyés sur ces programmes pour adapter leurs pratiques pédagogiques malgré des ressources limitées.<sup>21</sup>

 La protection des enseignants contre la violence constitue un facteur clé pour prévenir l'attrition et favoriser la rétention. Bien qu'aucun plan ne puisse garantir pleinement la sécurité de tous les enseignants et élèves, notamment dans les contextes marqués par un passé de violence ou de conflit, plusieurs organisations publient des guides de planification destinés à aider les responsables scolaires et les autorités éducatives à réduire les risques de violence envers les enseignants. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques a élaboré un guide technique pour les enseignants et les chefs d'établissement afin de mettre en œuvre des mesures de protection, telles que des systèmes d'alerte précoce, un soutien psychosocial et des plans complets de sécurité et de protection au niveau des écoles (GCPEA, 2017). Par exemple, les écoles peuvent s'associer avec les parents et les communautés pour former des comités de protection, comme cela s'est fait au **Libéria**, au **Népal**, au **Sri Lanka** et au **Zimbabwe** (GCPEA, 2016). L'Équipe spéciale sur les enseignants a également complété son Guide pour l'élaboration des politiques relatives aux enseignants par un module sur la planification sensible aux crises, fournissant des orientations et des ressources sur des thèmes tels que la sécurité dans les écoles, le bien-être des enseignants et l'évaluation des besoins.<sup>22</sup>

21 UNESCO ; Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation 2030. 2024. *Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession*, p. 111. Paris, UNESCO.

22 *Ibid.*, 87.

## Ressources

OIT (Organisation internationale du Travail) ; UNESCO. 2024. *Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies : Recommandations et résumé des délibérations*. <https://www.ilo.org/fr/publications/groupe-de-haut-niveau-sur-la-profession-enseignante-du-secretaire-general>

OMS (Organisation mondiale de la Santé) ; UNESCO ; UNICEF. 2021. *Making every school a health-promoting school: global standards and indicators*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377948>.

UNESCO. 2020. *Guide pour l'élaboration d'une politique enseignante*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235272\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000235272_fre)

UNESCO. 2021. *Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379705>

UNESCO. 2023. *Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387400\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387400_fre)

### Ressources rassemblant de nombreux exemples de projets menés au sein des établissements scolaires avec les élèves et les enseignants :

UNESCO. 2008. *Écoles associées de l'UNESCO : premier recueil de bonnes pratiques pour une éducation de qualité*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000162766\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000162766_fre)

UNESCO. 2009. *Second recueil de bonnes pratiques : l'éducation pour le développement durable*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000181270\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000181270_fre)

UNESCO. 2013. *Third collection of good practices: intercultural dialogue in support of quality education*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000222890>

# Section 4

**Suivi et  
examen**



L'Article VIII de l'Acte constitutif de l'UNESCO<sup>23</sup> prévoit que les États membres soumettent, à la demande de la Conférence générale,<sup>24</sup> des rapports portant notamment sur les mesures prises concernant les instruments normatifs tels que la Recommandation de 2023. Le suivi et l'examen des mesures, en particulier lorsqu'ils sont menés dans un cadre inclusif et participatif, peuvent favoriser l'apprentissage mutuel ainsi que des avancées collectives significatives vers la promotion de l'éducation en faveur de la paix, des droits humains, de la santé et du bien-être, de la citoyenneté mondiale et du développement durable.



La Section VI de la Recommandation de 2023 sur le Suivi et l'examen définit les rôles et responsabilités de l'UNESCO, des États membres et des autres parties prenantes dans les processus d'élaboration de rapports et d'examen. La responsabilité première du processus d'examen incombe aux États membres. Chaque État membre devrait désigner ou mettre en place un point focal institutionnel chargé de la mise en œuvre, du suivi, de l'examen et de l'évaluation de la Recommandation de 2023.

La Recommandation de 2023 décrit également les actions que l'UNESCO doit entreprendre pour soutenir les États membres. Celles-ci incluent un appui sous forme de formations ciblées et de renforcement des capacités, non seulement pour les points focaux nationaux mais aussi pour d'autres parties prenantes pertinentes, y compris la société civile. Dans le cadre de son appui à l'opérationnalisation de la Recommandation, l'UNESCO prévoit de mener des activités de sensibilisation, de développer des orientations complémentaires et d'organiser des ateliers et formations, y compris par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs et de partenaires. Les États membres, ainsi que les acteurs non gouvernementaux au sein des États, peuvent solliciter ce type d'assistance auprès de l'UNESCO. Dans le cadre de cet appui technique, l'Organisation facilitera également la mise en place de réseaux et d'échanges mondiaux, nationaux et régionaux/sous-régionaux afin de soutenir l'apprentissage entre pairs, les discussions et le partage de pratiques efficaces.

La Recommandation de 2023 encourage la société civile et les autres parties prenantes à contribuer de manière proactive au processus de suivi et d'examen, en tenant compte de leurs propres contextes, ressources et expertises. Non seulement elles doivent participer au processus d'examen et de rapport des États membres, mais, si les ressources le permettent, elles peuvent également envisager de produire leurs propres rapports. Elles sont invitées à rechercher des opportunités de formation, notamment par le biais de l'appui technique que l'UNESCO prévoit de fournir, afin de développer les compétences nécessaires pour participer efficacement aux exercices de suivi et d'examen. Elles sont également encouragées à bâtir des alliances entre différents types de parties prenantes afin de promouvoir l'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences, et de garantir que les processus de suivi et d'examen bénéficient d'un large éventail d'expériences, de savoir-faire et d'opinions.

Le cycle statutaire de rapport sur la Recommandation de 2023 est fixé à une fois tous les quatre ans, le premier devant avoir lieu fin 2026. Un résumé consolidé des rapports reçus sera soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO<sup>25</sup> et à la Conférence générale en 2027. Le premier rapport couvrira les trois premières années de mise en œuvre de la Recommandation de 2023 (2024-2026). Par la suite, les rapports couvriront une période de quatre ans, sauf décision contraire de la Conférence générale.

Le Secrétariat de l'UNESCO préparera un ensemble de lignes directrices contenant une série de questions sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2023, que les États membres devront compléter dans le cadre de leur rapport à l'UNESCO. Le projet de lignes directrices sera d'abord soumis à l'approbation du Conseil exécutif, qui pourra proposer ou non des modifications avant leur adoption. Les États membres disposeront de trois mois pour compléter leurs rapports, lesquels seront ensuite synthétisés par le Secrétariat en vue de leur soumission au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

23 Affaires juridiques de l'UNESCO. 1945. Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/constitution>

24 UNESCO. s.d. Conférence générale. <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/constitution>

25 UNESCO. s.d. Conseil exécutif. <https://www.unesco.org/fr/executive-board>



## Recommandations clés pour le suivi et la présentation de rapports

- ▶ **Mettre en place les mécanismes nécessaires pour soutenir un examen de la mise en œuvre de la Recommandation de 2023 par l'ensemble de la société.** Les États membres devraient identifier l'institution responsable, désigner leurs points focaux nationaux, analyser les lacunes et les capacités requises, définir les allocations budgétaires, établir des observatoires, etc. Les États membres devraient envisager à l'avance la meilleure manière de poser ces jalons avant de rendre compte de la mise en œuvre de la Recommandation de 2023. Cette démarche devrait s'appuyer sur les enseignements tirés des sept exercices formels de présentation de rapports réalisés par les États membres sur l'instrument qui a précédé la Recommandation de 2023 (à savoir la Recommandation de 1974 concernant l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales), adoptée en 1974 et ayant fait l'objet d'une dernière consultation en 2020-2021.
- ▶ **Adopter des processus inclusifs et participatifs.** La section VI de la Recommandation de 2023 souligne que les processus d'examen et d'évaluation, qui incluent la rédaction du rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation, « devraient, à tous les niveaux, être transparents, participatifs et concrets ». <sup>26</sup> Les États membres sont encouragés à mobiliser le plus grand nombre possible de partenaires, de praticiens et de parties prenantes, au sein comme au-delà des institutions publiques, afin de recueillir les informations nécessaires pour compléter leurs rapports.
- ▶ **Mobiliser de multiples sources.** <sup>27</sup> Des efforts doivent être entrepris pour recueillir des informations à partir d'autres processus de rapport similaires, afin d'éviter les doublons et de réduire la charge de réponse pour les États membres. Par exemple, l'élaboration de rapports sur certaines conventions ou recommandations de l'UNESCO peut nécessiter la collecte d'informations semblables, telles que celles requises par la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur <sup>28</sup> et la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant, <sup>29</sup> pour n'en citer que deux. Il en va de même pour les informations recueillies dans le cadre du suivi des ODD, en particulier de l'ODD 4.
- ▶ **Garantir des programmes fondés sur des données probantes à partir du processus de suivi.** Le processus de suivi ne se limite pas à la préparation du rapport. Les données recueillies et l'évaluation de l'état de mise en œuvre de la Recommandation de 2023 doivent également permettre une période de réflexion sur les ajustements et les mesures à envisager à l'avenir, notamment en ce qui concerne les politiques, stratégies et plans pertinents. Il convient de partir du principe que certains changements seront nécessaires pour améliorer encore la mise en œuvre et atteindre les résultats auxquels aspire la Recommandation de 2023.
- ▶ **Mettre en place un cadre politique clair et des mécanismes habilitants** permettant de créer, aux niveaux national et local, un environnement favorable au suivi, à l'examen et à l'évaluation de la Recommandation de 2023. Par exemple, les décisions et orientations politiques devraient communiquer les objectifs globaux, clarifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs et allouer

26 Paragraphe 65 de la Recommandation de 2023. Disponible ici : <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommandation-education-peace-and-human-rights-international-understanding-cooperation-fundamental?hub=87862>

27 Afin d'alléger la charge de rapport pour les États membres, la Conférence générale de l'UNESCO a recommandé, en novembre 2017, d'utiliser le processus de rapport de la Recommandation de 1974 pour appuyer la mise en œuvre et le suivi de la Cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4 (39 C/Résolution 79). En tant que successeur de la Recommandation de 1974, la Recommandation de 2023 devrait suivre le même processus de rapport. En 2020/21, les réponses à certaines questions de la dernière consultation sur la Recommandation de 1974 ont servi à établir les indicateurs mondiaux – qui demeurent inchangés – pour les Cibles 4.7, 12.8 et 13.3 des ODD :

*Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants, et d) l'évaluation des étudiants.*

28 UNESCO. 2019. *Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373602/PDF/373602eng.pdf.multi.page=3>

29 Organisation internationale du Travail ; UNESCO. 2016. *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant*. [https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed\\_dialogue/@sector/documents/normativeinstrument/wcms\\_493317.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/normativeinstrument/wcms_493317.pdf)

des ressources spécifiques. Des mécanismes de coordination peuvent être instaurés, tels que des réunions périodiques et des outils et plateformes de communication, qui permettent aux différents acteurs de partager des informations et de collaborer de manière simple et efficace. Enfin, cela implique également de lever les obstacles et d'investir dans le renforcement des institutions et des capacités là où elles sont les plus faibles, par exemple, au moyen de directives politiques imposant la parité entre les sexes ainsi que la participation des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité.

- ▶ **Allouer des ressources, en particulier financières**, spécifiquement destinées au suivi, à l'examen et à la mise en œuvre de la Recommandation de 2023. Cela permettra de recruter du personnel et de mettre en place les infrastructures nécessaires pour faciliter un suivi, un examen et une mise en œuvre fondés sur des données probantes. Par exemple, le financement peut soutenir l'acquisition d'outils, y compris des technologies numériques, afin de faciliter la collecte et l'analyse de données, ainsi que l'organisation d'activités associant de manière significative tous les acteurs, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité telles que les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap et les jeunes.
- ▶ **Améliorer la collecte de données et d'éléments factuels** en simplifiant le processus, en développant des outils efficaces et en renforçant les capacités des acteurs concernés. Un cadre clair de suivi assorti d'objectifs mesurables peut être appuyé par des enquêtes simples, un nombre limité mais complet d'indicateurs, des sources de données multiples, et des outils de collecte tels que des applications mobiles faciles à utiliser.
- ▶ **Garantir la pleine confidentialité et la sécurité des données personnelles**, en particulier celles des jeunes, des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité. Cela peut être réalisé au moyen d'outils conformes aux meilleures pratiques et normes en vigueur, comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ou des dispositifs équivalents.
- ▶ **Organiser en continu des activités de renforcement des capacités** pour les principaux acteurs et institutions afin qu'ils restent informés des évolutions dans le domaine. Par exemple, proposer des formations sur le travail avec les langues, cultures et systèmes de savoirs autochtones, ainsi qu'avec les technologies numériques et l'intelligence artificielle.
- ▶ **Mobiliser les réseaux de recherche, les organisations de la société civile et d'autres partenaires** en renforçant les plateformes de coordination existantes (ou en en créant de nouvelles) permettant aux acteurs de se réunir pour informer le suivi, l'examen et la mise en œuvre de la Recommandation de 2023. Par exemple, des réunions de coordination et de planification mensuelles ou trimestrielles, ou encore une conférence annuelle ou biennale, peuvent rassembler l'ensemble des acteurs.
- ▶ **Veiller à ce que tous les acteurs, institutions, groupes et communautés participent de manière significative** à l'ensemble du processus. Par exemple, en créant de manière proactive des espaces de participation pour les jeunes, les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap, ainsi que pour celles et ceux se trouvant dans des situations défavorisées ou de vulnérabilité, comme les réfugiés.



## Questions de réflexion

Les responsables publics chargés de l'élaboration des politiques relatives au suivi, à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Recommandation de 2023, ainsi que les responsables institutionnels et les autres acteurs opérant au sein et au-delà de l'éducation formelle, peuvent s'appuyer sur les questions suivantes pour orienter leur réflexion et leur action.

### *Rôles et responsabilités*

- ▶ Qui est responsable du suivi, de l'examen et de l'évaluation de la Recommandation de 2023 ?
- ▶ Dans quelle mesure les rôles et responsabilités liés au suivi, à l'examen et à l'évaluation de la Recommandation de 2023 sont-ils clairement définis ?
- ▶ Dans quelle mesure les principaux personnels, parties prenantes, institutions et partenaires sont-ils conscients et informés de leurs rôles, responsabilités et objectifs ?

### *Capacités et ressources*

- ▶ Dans quelle mesure le contenu de la Recommandation de 2023 a-t-il été diffusé auprès de l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'éducation pour assurer leur information et sa mise en œuvre effective ?
- ▶ Quelles ressources sont spécifiquement allouées au suivi, à l'examen et à l'évaluation de la Recommandation de 2023 ?
- ▶ Quelles capacités existent déjà ou doivent être renforcées et développées pour soutenir un suivi, un examen et une évaluation à l'échelle de la société de la Recommandation de 2023 ?
- ▶ Lorsque les ressources et capacités n'existent pas, quels plans ont été mis en place pour garantir qu'elles soient acquises, renforcées ou développées, y compris en sollicitant l'appui de l'UNESCO ?

### *Rapports, suivi, examen et apprentissage*

- ▶ Dans quelle mesure le rapport statutaire intègre-t-il des informations issues d'autres mécanismes et sources disponibles, au-delà du ministère chef de file ?
- ▶ Dans quelle mesure l'ensemble des acteurs concernés – y compris les apprenants, les éducateurs, la société civile, les communautés et les partenaires – sont-ils mobilisés et effectivement associés au suivi, à l'examen et à l'évaluation de la Recommandation de 2023 ?
- ▶ Les outils et méthodologies – y compris les technologies numériques – utilisés pour le suivi, l'examen et l'évaluation de la Recommandation de 2023 sont-ils ouverts, participatifs et propices à une participation effective, à l'engagement et à la cocréation de l'ensemble des acteurs concernés ? Dans quelle mesure les enseignements tirés de l'analyse des données sont-ils utilisés pour éclairer la mise en œuvre effective de la Recommandation de 2023 ?

## Ressources

Nations Unies. s.d. SDG Global Database. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>

UNESCO. 1945. *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*.  
<https://www.unesco.org/fr/legal-affaires/constitution>

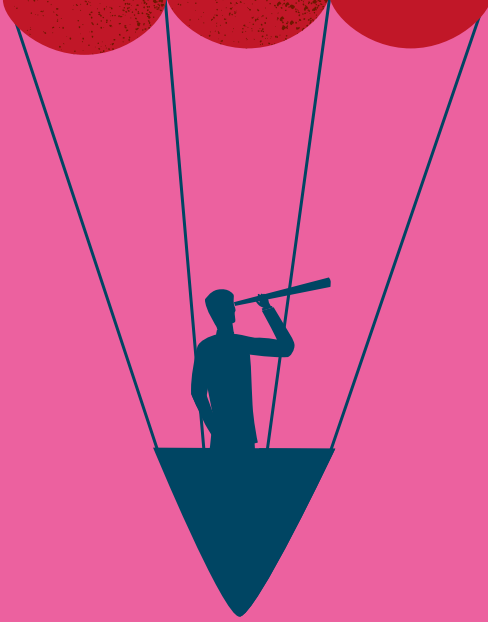
UNESCO. s.d. Conférence générale. <https://www.unesco.org/fr/general-conference>

UNESCO. s.d. Conseil exécutif. <https://www.unesco.org/fr/executive-board>

UNESCO. s.d. Guichet unique pour le suivi de l'application des instruments normatifs. <https://www.unesco.org/fr/legal-affaires/one-stop-shop>

# Section 5

## Glossaire



## Culture de la paix

Elle s'entend telle que définie dans la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix (A/RES/53/243).<sup>30</sup> La culture de la paix peut être définie comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur : a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ; b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ; c) Le respect et la promotion de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ; d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ; e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement ; f) Le respect et la promotion du droit au développement ; g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ; h) Le respect et la promotion du droit de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ; i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, de pluralisme, de diversité culturelle, de dialogue et de compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations ; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix.

## Éducation au développement durable

Une approche éducative qui, telle que définie dans le Cadre d'action Éducation 2030, « donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions éclairées et d'agir de manière responsable pour l'intégrité de l'environnement, la viabilité de l'économie et une société juste, pour les générations présentes et futures, tout en respectant la diversité culturelle. Elle concerne l'apprentissage tout au long de la vie et fait partie intégrante d'une éducation de qualité. L'EDD est une éducation holistique et transformatrice qui s'intéresse aux contenus et aux résultats de l'apprentissage, à la pédagogie et à l'environnement d'apprentissage. Elle atteint son objectif en transformant la société. »<sup>31</sup>

## L'égalité des genres dans et par l'éducation

L'égalité des genres **dans** l'éducation signifie que le droit à l'éducation de tous les apprenants est respecté de manière équitable. Les apprenants de tous genres ont un accès égal aux opportunités d'apprentissage, aux ressources et aux protections, en bénéficient de manière équivalente, et sont traités de manière équitable dans le cadre éducatif. L'égalité des genres **par** l'éducation signifie qu'un rôle clé est attribué au système éducatif dans la promotion de l'égalité des genres. Les institutions éducatives peuvent ainsi promouvoir de nouvelles attitudes et schémas de pensée, transformer les rôles traditionnels de genre et contribuer à un changement durable. L'obtention de résultats équitables pour les apprenants, femmes et hommes, peut aider à donner les moyens à toutes et tous de créer une vie meilleure.

## Éducation à la citoyenneté mondiale

Une approche éducative désignée dans le Cadre d'action Éducation 2030 qui « vise à doter les apprenants des compétences essentielles suivantes : a) une connaissance approfondie des enjeux mondiaux et des valeurs universelles telles que la justice, l'égalité, la dignité et le respect ; b) des compétences cognitives pour penser de manière critique, systémique et créative, en adoptant notamment une approche multisectorielle reconnaissant différentes dimensions, perspectives et angles des enjeux ; c) des compétences non cognitives, notamment des compétences sociales telles que l'empathie et la résolution de conflits, ainsi que des compétences communicatives et aptitudes au réseautage et à l'interaction avec des personnes d'origines, cultures et perspectives diverses ; et d) des capacités comportementales pour agir de manière collaborative et responsable en vue du bien collectif. »<sup>32</sup>

---

30 Nations Unies. 1999. *Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix*. <https://digitallibrary.un.org/record/299381?v=pdf>

31 UNESCO. 2015. *Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre)

32 *Ibid.*

## Droits de l'homme et libertés fondamentales

Sont reconnus et définis par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, principalement la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, ainsi que d'autres conventions et traités relatifs aux droits de l'homme. Ils découlent de la dignité inhérente de la personne humaine et sont universels, indivisibles, inaliénables et interdépendants.

## L'éducation aux droits de l'homme

Une approche éducative telle que définie dans la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (A/RES/66/137),<sup>33</sup> c'est-à-dire « toutes les activités d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation et d'apprentissage visant à promouvoir le respect universel et l'observation de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et contribuant ainsi, entre autres, à prévenir les violations et atteintes aux droits de l'homme, en donnant aux personnes les connaissances, compétences et compréhension nécessaires et en développant leurs attitudes et comportements, afin de les habiliter à contribuer à la construction et à la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme. »

## Inclusion

L'inclusion est définie dans les Directives de l'UNESCO pour l'inclusion.<sup>34</sup> En termes simples, il s'agit d'un processus visant à garantir que la diversité et les besoins de tous les apprenants soient pris en compte dans l'apprentissage, la culture et les communautés, afin que chacun puisse pleinement participer.

## Juridiquement non contraignant

Il n'existe aucune obligation juridique imposant aux États membres de mettre en œuvre la Recommandation de 2023.

## Paix, compréhension internationale et coopération

Ces trois notions sont interdépendantes et ne doivent pas être considérées séparément. Elles reposent sur des relations amicales entre les peuples, en coopération avec un large éventail de parties prenantes, et sur la compréhension que les États disposent de leurs propres systèmes sociaux et politiques. Pour qu'elles puissent exister, il ne doit y avoir aucune menace de violence ou de guerre, et les droits de l'homme ainsi que les libertés fondamentales de chacun doivent être respectés.

## Niveaux d'éducation

Comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que l'apprentissage et l'éducation des adultes.

## Stages sociaux

Périodes de formation ou d'immersion réalisées au sein d'organisations à but non lucratif, d'ONG, de groupes communautaires ou d'autres entités œuvrant pour des causes sociales et humanitaires.

## Éducation transformatrice

Processus d'enseignement et d'apprentissage coconstruit qui reconnaît et valorise la dignité et la diversité des apprenants dans les environnements éducatifs, élimine tous les obstacles à leur apprentissage et les motive et autonomise afin qu'ils réfléchissent de manière critique, deviennent des agents du changement

33 Nations Unies. 2011 *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*. <https://digitallibrary.un.org/record/721270>

34 UNESCO. 2006. *Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à l'éducation pour tous*. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000140224\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000140224_fre)

et des acteurs de leur propre avenir. L'éducation transformatrice favorise la prise de décisions et l'action à l'échelle individuelle, communautaire, locale, nationale, régionale et mondiale, notamment à travers des approches telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation au développement durable et l'éducation aux droits de l'homme, contribuant ainsi à l'édification de sociétés pacifiques, justes, inclusives, égales, équitables, saines et durables.

### **Apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie**

L'apprentissage tout au long de la vie et dans toutes les dimensions de la vie renvoie aux apprentissages qui se déroulent simultanément dans de multiples environnements, quels que soient l'âge ou la situation : à l'école, à la maison, au travail ou au sein de la communauté. En pratique, il s'agit d'élargir les stratégies et les approches afin d'offrir des opportunités d'apprentissage et de développement en dehors du cadre scolaire traditionnel.

### **Types d'éducation et d'apprentissage**

Éducation formelle : désigne l'environnement traditionnel et structuré de la salle de classe.

Éducation non formelle : est institutionnalisée et planifiée par des prestataires d'éducation, mais se déroule en dehors du cadre scolaire formel. Elle peut être considérée comme un complément à l'éducation formelle.

Apprentissage informel : n'est pas organisé ni institutionnalisé comme l'éducation formelle ou non formelle. Il est plus spontané et se déroule en dehors des environnements formels ou non formels, par exemple, à la maison avec la famille, dans la communauté locale et à travers les interactions de la vie quotidienne.

### **Approche de l'éducation impliquant la société dans son ensemble**

L'approche de l'éducation impliquant la société dans son ensemble (« whole-of-society approach ») reconnaît que les individus, la société civile et les entreprises, dans les secteurs de l'éducation formelle et non formelle, jouent un rôle essentiel dans la structuration des interactions sociales et des processus décisionnels. Elle implique la mise en place de partenariats et de collaborations entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les individus, les familles et les communautés afin d'améliorer l'éducation en tant que bien public.

### **Approche globale de l'établissement scolaire**

De plus en plus d'écoles dans le monde adoptent des approches globales de l'établissement scolaire, dans lesquelles l'apprentissage des élèves en classe est renforcé par les messages formels et informels transmis à travers les valeurs et les actions de l'école. Les élèves et les autres membres de la communauté scolaire vivent ce qu'ils apprennent et apprennent de ce qu'ils vivent. Pour le réseau de l'UNESCO, l'approche globale de l'établissement scolaire consiste à veiller à ce que tous les aspects de la vie scolaire soutiennent l'objectif politique poursuivi, c'est-à-dire : la gouvernance scolaire, les contenus et méthodes d'enseignement, la gestion des infrastructures, ainsi que la coopération avec les partenaires et la participation élargie de la communauté.<sup>35</sup>

---

35 UNESCO. 2017. *Faire face au changement climatique : guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247820>



**unesco**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Recommandation sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable

## Un guide de mise en œuvre

Ce Guide de mise en œuvre est le premier d'une série d'outils destinés à aider les professionnels de l'éducation (décideurs politiques, planificateurs de l'éducation et divers acteurs du secteur de l'éducation) à décrypter et à mettre en œuvre la Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable, qui a été adoptée par l'ensemble des 194 États membres de l'UNESCO en 2023.

La Recommandation reste le seul instrument normatif mondial qui définit comment l'éducation peut et doit être utilisée pour instaurer une paix durable et un développement durable.

Ce guide propose des idées d'actions concrètes, des bonnes pratiques et des ressources sélectionnées pour différents niveaux et types d'éducation.

